

1956/2

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT

C.R.E.A.D.

UNITE DE RECHERCHE : REGULATION MACRO-
ECONOMIQUE



Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement	
DATE D'ENTRÉE	3/02/1993
N° D'ORDRE	63521

PROJET DE RECHERCHE :

FISCALITE ET REGULATION MACRO-ECONOMIQUE

RAPPORT N° 1 Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CREAD DOCUMENTATION
DATE D'ENTRÉE ORDRE RPT/124/2

DECEMBRE 1992

Par : Professeur A. HENNI

Poser le problème des liens qui peuvent exister entre le prélèvement de l'impôt et la régulation économique, c'est, en définitive, rechercher les facteurs qui devraient déterminer les modes d'établissement de l'impôt en fonction d'un optimum économique visé. La décision qui préside à l'établissement d'un impôt, si elle n'était dictée que par des motifs de régulation économique, serait facile à analyser et expliquer, sinon apte à la modélisation. Or, la réalité générale montre que cette décision, quel que soit le système économique et social dans lequel elle intervient, est le produit, certes, de variables économiques, mais aussi d'enjeux politiques, de conflits d'intérêts et, peut être, surtout de l'activité d'une administration particulière, l'administration fiscale. Celle-ci, de par le rôle fondamental qu'elle joue dans la conception, l'élaboration, la finalisation juridique et la mesure de l'impact économique et social, contribue de manière décisive à l'établissement de l'impôt et, en fonction de ses intérêts propres d'organisation particulière, peut introduire des biais dans la décision qui peuvent éloigner l'impôt de son rôle strict de régulateur macro-économique.

Il est important donc, dès l'abord de cette recherche, d'en montrer les limites. Elles tiennent à ce que l'impôt, élément fondamental de la répartition, ne se détermine pas totalement par les seuls déterminants économiques de cette répartition mais est le produit combiné de l'action de trois ensembles : l'autorité politique, les contribuables et l'administration fiscale, sinon l'Administration tout court. C'est pourquoi l'impôt peut apparaître comme un donné ou un résultat des déterminants économique et sociaux de la répartition selon que l'on se place du côté des autorités, du contribuable ou de l'administration.

Les recherches en matière de fiscalité sont très souvent marquées par leur caractère juridique ou statistique. Peu de recherches existent, ici et ailleurs, sur l'impôt comme résultat des facteurs déterminant la répartition et, par suite, l'activité économique. Peu de recherches, sinon aucune, n'existent sur le processus de décision fiscale. La raison en est que la question des finances publiques n'a souvent et généralement été abordée que sous l'angle des dépenses budgétaires. De nombreuses analyses et modèles existent

dans l'impôt qu'un produit dépendant de l'action des groupes de pression dans le jeu de la répartition.

Ceci en réalité pose deux questions. L'une relative au caractère essentiel ou marginal de ce type d'action. La réalité montre à ce propos que, dans la quasi totalité des systèmes, le gros de l'impôt échappe à l'action des groupes de pression. (Tout le monde paie l'impôt sur le café, par exemple). Cette question, pourtant, alimente l'essentiel des débats publics. La deuxième question est d'ordre fondamental : tous les systèmes fiscaux reposent sur un ensemble d'exonérations. Or, on ne sait pas mesurer l'impact d'une exonération, par contre on sait mesurer celui d'une subvention. Dans le jeu de la répartition, conférer un avantage à un agent économique sous forme d'exonération ou de subvention revient au même. Pourtant, la plupart des systèmes fiscaux contiennent des exonérations, certes, celles-ci sont plus payantes politiquement mais surtout elles ne nécessitent aucun frais de gestion. Par contre la subvention nécessite de prélever au préalable un impôt (ce qui accroît la pression fiscale), de le budgétiser et d'en proposer l'affectation en dépense, puis de contrôler l'usage de la subvention. Tout cela dépend de beaucoup d'acteurs et coûte de l'argent.

En Algérie, il est arrivé un moment, à la fin des années 1980, où le nombre d'exonérations s'était considérablement multiplié, le code des impôts devenant presque un code des exonérations. Ceci rend tout à fait, illusoire la mesure de l'impact économique de l'impôt. C'est pourquoi, si, en général, la question de l'impôt et de la régulation économique est complexe, dans le cas de notre pays, elle n'est pas évidente du tout. Toute relation du type $I = f(P)$ qui viserait à établir une correspondance entre le volume de l'impôt et le volume du produit serait biaisée par les exonérations. C'est pourquoi, lorsque nous mentionnerons des modèles de type quantitatif, nous les prendrons avec toutes les réserves liées à des problèmes de cette nature. De plus, l'absence de tableaux d'échanges interindustriels ne peut que compromettre la mesure de l'impact^{de} l'impôts. Comme les impôts indirects qui représentent l'essentiel des recettes ordinaires. Une fois tracées les limites de cette recherche, nous pouvons en exposer l'essentiel du résultat.

L'impôt et l'activité :

Le but de l'impôt dans la régulation économique est de pousser les individus et les entreprises à s'engager et développer les activités qu'ils estiment à leur niveau les plus avantageux et que les autorités estiment être les activités les plus prometteuses en matière de croissance économique. Cette croissance ne peut à son tour qu'améliorer les recettes de l'Etat, faire, parfois, baisser la pression fiscale et donner plus de souplesse au traitement du problème de la répartition.

L'impôt peut également défavoriser telle ou telle activité. L'emploi plus coûteux de tel ou tel facteur de production incite les agents à rechercher d'autres facteurs ou d'autres activités. L'impôt, dans ce cas, peut être un facteur déterminant de l'innovation économique et de la croissance.

Ces deux brèves considérations posent immédiatement une question essentielle : si au regard de la régulation économique l'impôt de par son caractère incitatif ou dissuasif n'est pas neutre, comment pourrait-il dans son prélèvement prétendre à la neutralité économique, mettant les agents économiques sur un même pied d'égalité. Mieux encore, si le problème de l'égalité devant l'impôt contredit sa nature d'outil de régulation, qu'en est-il de l'égalité par l'impôt et du rôle redistributeur de l'impôt dans la régulation?

Il est clair, par exemple, qu'un impôt sur les échanges (taxe sur les chiffres d'affaire, taxe à la production, taxe à la valeur ajoutée) n'intervient pas de la même manière dans toutes les sphères de l'activité : une activité qui n'opère pas d'échanges y échappe, ainsi en serait-il des unités économiques d'auto-consommation. Mais, celles-ci, ne représentent pas une part importante de l'activité. Par contre, quand une entreprise s'organise en ateliers opérant des échanges non-marchands entre eux, elle peut échapper à cet impôt. Ainsi plus l'entreprise est grande et opère par circulation interne moins elle a recours à l'échange extérieur pour réaliser sa production. Par contre, la petite entreprise, celle qui ne disposerait que d'un atelier, ne peut fonctionner que grâce à un système d'échanges marchands. Elle ne peut de ce fait échapper à ce type d'impôt. C'est pourquoi, outre l'effet régulation, l'impôt peut avoir, parfois, des effets inattendus : dans ce cas,

favoriser la concentration des activités en de grandes entreprises (intégration horizontale et verticale). De telles concentrations avantagent l'administration fiscale en diminuant le coût de gestion des prélèvements et accroissent l'efficacité des contrôles ^{en} en réduisant le nombre. Il en fut ainsi en Algérie où un seul guichet traitait des problèmes fiscaux des "sociétés nationales".

C'est ainsi que, souvent, la commodité de l'impôt et la facilité de sa gestion en deviennent les principaux déterminants en lieu et place des considérations relatives à l'activité économique.

La taxe sur le chiffre d'affaires, par exemple, est un prélèvement répondant aux critères de commodité et de facilité d'assiette et de prélèvement. Elle est assise sur le chiffre brut des ventes et son calcul est très simple : $K\%$ de ce chiffre. Elle fut à la mode au début de ce siècle et, rapidement, s'étendit à presque tous les pays. Frappant sans distinction toutes les transactions, elle ne pouvait servir de levier de régulation économique. C'est pourquoi, très vite, les systèmes fiscaux, abandonnant les principes de type féodal, ont cherché à mieux s'adapter à l'activité économique de type entrepreneurial en distinguant entre les différents circuits économiques et les différents stades de circulation des productions (i pûts production, commerce de gros, commerce de détail, industrie, agriculture, banques, etc...).

L'évolution la plus importante dans ce sens a consisté à s'écarter de l'imposition de la richesse brute pour ne taxer et ne prélever que sur le produit net, c'est à dire, la richesse nouvelle et, pour reprendre des termes comptables, la valeur ajoutée. Le principe est de ne taxer, à chaque stade, que la différence entre la valeur des outputs et celle des inputs. Cette procédure évite de taxer les outillages, comme cela se fait dans des systèmes semi-évolués basés sur les taxes à la production, la valeur ajoutée étant obtenue par déduction des achats d'outillage et de matières consommables, la taxe à la valeur ajoutée supprime toute discrimination entre les procédés de fabrication et favorise l'investissement dans de nouvelles techniques, même très coûteuses. C'est ainsi que l'impôt favorise (ou retarde) le progrès technique. En réalité l'évolution des systèmes fiscaux vers l'im-

position de la richesse nouvelle n'a pu se faire que grâce à l'analyse économique et aux progrès de la pensée en économie.

Ce n'est que vers le milieu du 18e siècle que l'école physiocratique découvre la notion de produit net, c'est à dire de richesse nouvelle. Le Dr. QUESNAY n'a eu de cesse de montrer comment la nature et le taux des prélèvements fiscaux pouvaient entraver ou développer la production et l'activité économique.

François QUESNAY, analysant le processus de reconstitution des avances dans la production agricole (en réalité la reproduction du capital), montrait que l'impôt féodal frappait, en définitive, le capital (le montant des avances) et entravait tout développement de la production.

En Algérie, le système fiscal précolonial frappait précisément le capital : achour assis sur le nombre de charrues en possession de l'agriculteur; c'est à dire sur les possibilités techniques de culture, zekate assise sur le nombre de têtes de bétail, etc... Mais un tel système ne faisait que traduire l'absence de toute économie de type entrepreneurial et son existence ne nous surprend pas. Par contre, ce qui est beaucoup plus surprenant est le fait que l'Etat colonial français ait reproduit ce système d'impôts dits arabes en direction de la population algérienne tout en exonérant le colonat, soumis lui (grand il l'était) à des prélèvements de type "moderne"(*). Le système fiscal colonial frappait ainsi les algériens dans leurs capitaux, entravant leurs possibilités de développement de l'activité. Par contre, les colons n'étaient taxés que sur la richesse nouvelle (modérément d'ailleurs). De ce fait, l'impôt créait une société à deux vitesses : l'une, algérienne, désaccumulant et s'appauvrissant,, l'autre, coloniale accumulant et s'enrichissant. C'est pourquoi, l'impôt, en ayant des effets puissants sur l'activité, ne peut être analysé seulement du point de vue de l'accumulation mais

(*) Cf. A. HENNI, Colonisation agraire et sous-développement en Algérie
SNED, Alger, 1982.

également des effets sociaux qu'il a. Etant, par nature, l'expression d'un mode de commandement, l'impôt ne peut être dégagé de considérations relatives à la reproduction des structures politiques et sociales, reproduction qui, parfois, est antagonique de la neutralité ou de la rationalité économique de l'impôt. Mais ceci est un autre sujet.

Si le but des systèmes fiscaux est de rechercher la neutralité de l'impôt en s'appuyant sur les théorèmes dégagés par la science économique, cette neutralité reste de type parétien. Elle reste cependant une des conditions majeures de l'usage de l'impôt comme indicateur de la régulation de l'activité économique.

La taxe sur la valeur ajoutée, en imposant une seule fois le produit, est neutre par rapport aux différents acteurs qui interviennent aux différents stades de sa circulation. D'autres dispositions relatives aux revenus des individus ou des sociétés contribuent à assurer la neutralité de l'impôt et en faire un levier d'action conforme aux règles de l'optimum parétien. Cette neutralité est toujours obtenue "toutes choses égales par ailleurs".

Les considérations relatives à la redistribution ne concernant pas l'impôt mais les dépenses de l'Etat. C'est pourquoi, l'impôt, considéré dans l'optique de la régulation économique, a un traitement d'où peuvent être absentes les considérations sociales. Celles-ci, en bonne logique, ne relèvent que des dépenses budgétaires qui, elles, représentent la manifestation redistributive de l'Etat. Ces dépenses, bien entendu, peuvent ruiner tous les effets économiques obtenus par les prélèvements. Si l'impôt vise à freiner la consommation de tel produit, il est clair qu'une dépense assise sur ce même impôt pourrait antagoniquement favoriser une telle consommation. C'est pourquoi, bien entendu, l'Etat rationnel est celui qui coordonne les modes de prélèvement et de dépense. Autrement, on ne peut plus envisager de régulation économique par le biais des finances publiques. Une des hypothèses relatives à notre pays est de dire que l'absence notoire d'incidences des finances publiques sur l'activité dans le sens de l'optimum pourrait être due aux contradictions d'objectifs entre les prélèvements et les dépenses. D'un côté, par exemple, on a toujours estimé que titulaires de véhicules particuliers

devaient payer un certain nombre de prélèvements (le véhicule étant synonyme d'aisance matérielle), de l'autre côté on subventionnait indirectement le carburant rendant l'usage de ces véhicules quasi-gratuit.

Revenons, cependant, à la relation entre l'impôt et l'optimum économique. L'analyse économique montre que plus l'effort augmente, plus son rapport doit être élevé. Or, dans de nombreux systèmes fiscaux, c'est l'heure supplémentaire, l'unité supplémentaire de richesse qui sont davantage taxées que celles qui les ont précédées. Le contribuable, c'est à dire l'agent économique, pourrait, dans de tels cas, estimer que l'on pénalise son surcroît d'activité, Or rien n'est considéré comme plus juste, dans la culture française en particulier, que la "progressivité" de l'impôt. Or, il est plus rationnel d'obtenir une égalisation des revenus par la redistribution des dépenses que par les prélèvements. Cependant, là aussi la culture joue plus que l'économie puisque recevoir un soutien est considéré comme de l'assistance. C'est la raison pour laquelle tout discours scientifique sur l'impôt ne peut que heurter les préjugés culturels. C'est également pourquoi aucun Etat ne peut construire de système fiscal déterminé uniquement par les considérations relatives à l'optimum économique. Il doit tenir compte des jugements sociaux de valeur.

Le modèle de Sato.

En poursuivant dans la tradition parétienne, nous pouvons tenter de re-tracer ici les rares travaux académiques qui ont traité des relations entre impôt et activité économique. Parmi ces travaux celui de Sato publié en 1967(*) et relatif à l'influence des modes de taxation sur la croissance économique en économie de marché. Le modèle de Sato reprend les présupposés de la croissance équilibrée et, par intégration de cinq types de prélèvements, tente d'en mesurer l'impact sur la croissance tout en définissant ce que devrait être un système fiscal optimal.

Les présupposés traditionnels de ce type de travail académique sont, naturellement, une fonction de production de Cobb-Douglas avec pour argument un seul bien servant aussi bien à la consommation qu'à l'investissement. La circulation s'opère dans des marchés où la concurrence est pure et parfaite (condition n°2). A ces conditions, on peut, en envisageant cinq prélèvements :

- une taxe sur la valeur ajoutée (**)
- un impôt sur la consommation
- un impôt sur les profits
- un impôt sur les salaires
- un impôt sur la fortune



écrire les conditions de la croissance en équilibre, étant entendu que l'investissement est supposé être financé par l'épargne disponible.

- Y = Produit national net
- K = Stock net de capital
- L = Population active

(*) Taxation and neo-classical growth, revue Public Finance n°3, 1967.
 (***) La valeur ajoutée est ici égale à la somme des rémunérations versées aux facteurs de la production. C'est pourquoi la TVA du modèle est radicalement différente de la TVA algérienne par exemple qui, elle, est simplement un impôt sur la consommation (Tous les achats nécessaires au processus de production sont déductibles, donc le capital constant est exonéré).

- K_c = Avoirs des capitalistes (titres)
- K_w = Avoirs des travailleurs (titres)
- C = Consommation des capitalistes et travailleurs
- G = Consommation publique (dépenses de l'Etat)
- T = Recettes fiscales
- Y = Produit par tête (Y/L)
- Y_c = Revenu par tête des capitalistes
- Y_w = Revenu par tête des travailleurs
- W = Salaire réel par tête avant impôts
- r = rendement du capital par tête avant impôts
- k = coefficient de capital
- g = propension à dépenser de l'Etat
- sc = propension à épargner des capitalistes
- sw = propension à épargner des travailleurs
- s = propension moyenne à épargner
- tc = taux de l'impôt sur la consommation
- ty = taux de l'impôt sur la valeur ajoutée
- tw = taux de l'impôt sur les salaires
- tp = taux de l'impôt sur les profits
- tk = taux de l'impôt sur la fortune
- n = taux de croissance de la population active
- j = taux naturel de croissance
- h = taux de progrès technique
- f = part des profits dans le produit avant impôts
- z = part des capitalistes dans la richesse globale (K_c/K)

(1) Condition de l'équilibre entre l'offre de produits et la demande privée et publique :

$$Y = (1 - tc) C + G + dK$$

(2) Les revenus versés sont égaux à la valeur du produit net de T.V.A.

$$(1 - ty) Y = w.L + r.K$$

(3) Equations d'équilibre budgétaire de l'Etat

$$T = ty.Y + tc.C + tp.r.K + tk.K + tw.w.L$$

$$G = T$$

(4) Forme de la fonction de production

$$Y = A \cdot e^{h \cdot t} \cdot K^f \cdot L^{1-f}$$

(5) Croissance de la population active au taux n

$$L = L_0 \cdot e^{nt}$$

(6) Rémunération des facteurs

$$W = (1 - t_y) (1 - f) y$$

(7) Répartition des titres

$$K = K_c + K_w$$

(8) Epargne des capitalistes

$$dK_c = s_e (1 - t_p) r - t_k K_c$$

(9) Epargne des travailleurs

$$dK_w = s_w ((1 - t_p) r - t_k) K_w + (1 - t_w) w \cdot L$$

Les résultats obtenus par ce modèle indiquent qu'à long terme, les variables fiscales n'influent pas sur le taux de croissance d'équilibre qui reste au taux "naturel" de croissance des modèles classiques. Par contre, les prélèvements fiscaux modifient le sentier de croissance.

Le modèle permet de montrer que le niveau d'équilibre atteint par la production est indépendant de l'impôt sur la consommation et de l'impôt sur les salaires.

On retrouve, curieusement, des propositions de type physiocratique. Par contre, les taux de l'impôt sur la valeur ajoutée, les profits ou la fortune influent directement sur le niveau d'équilibre atteint par la production. Ce qui n'est pas pour surprendre dans un système économique de type entrepreneurial fonctionnant à l'optimisation de l'accumulation de capital. Toute atteinte au revenus du capital influence directement le niveau d'équilibre de la production. Cependant d'autres raisons plus techniques peuvent expliquer la "neutralité" de certaines variables fiscales ou leur "activité".

Il est clair que l'impôt sur la consommation représente un prélèvement qui se traduit par la transformation d'une consommation privée en consommation publique ou dépenses budgétaires de redistribution assurant un transfert de consommation privée d'une catégorie d'agents à une autre.

Au niveau global, l'impôt sur la consommation a peu de chances de modifier les relations macro-économiques d'ensemble entre production et consommation. En longue période, ce type d'impôt, ainsi d'ailleurs que la taxe à la valeur ajoutée, ne modifie pas la répartition du capital entre capitalistes et travailleurs. Le modèle de Sato le montre très bien.

Par contre, les impôts sur le revenu (salaires et profits) influent directement sur le stock de capital et sa répartition donc ont une influence directe sur le niveau atteint par la production. L'impôt sur les salaires peut, certes, se traduire par une dépense budgétaire de consommation, mais, de ce fait même, modifie les capacités d'épargne des salariés tout en ouvrant des débouchés à la production permettant ainsi d'améliorer la situation du taux de profit et le niveau d'équilibre de la production. C'est pourquoi l'impôt sur les salaires tendant à réduire la part de richesse détenue par les travailleurs peut contribuer à améliorer la part détenue par les capitalistes et donc améliorer le niveau d'accumulation de capital.

L'impôt sur les profits ou la fortune tend à provoquer l'effet contraire. Le modèle ne supposant pas une influence notable des structures de crédit, il est clair que si l'épargne des capitalistes diminue, l'accumulation de capital se ralentit et le niveau d'équilibre de la production à long terme s'en trouvera atteint. Ceci ne pourra qu'entraîner une baisse consécutive du revenu des travailleurs eux-mêmes.

Le modèle de Sato montre paradoxalement que, dans une telle situation, si le revenu des travailleurs aurait tendance à baisser, la part des travailleurs dans la richesse globale aurait, elle, tendance à augmenter. En effet, si l'on considère que la propension à épargner de long terme des travailleurs représente une moyenne stable de leur revenu ($S_w/S_c - S_w$), le stock de titres détenus par les travailleurs aura tendance à augmenter, au détriment du stock

de titres détenu par les capitalistes. D'où influence en baisse sur l'accumulation de capital et la production.

La conclusion essentielle qu'on peut tirer du modèle de Sato est que si les paramètres fiscaux ne modifient pas, à long terme, le sentier de croissance, ils peuvent modifier le niveau d'équilibre de la production. En effet, les impôts ont une influence directe sur la distribution de la richesse entre capitalistes et travailleurs et sur le niveau de revenu par tête.

Il faut donc distinguer en matière de régulation économique entre deux types de prélèvements fiscaux :

a - Les prélèvements qui ne font que substituer l'Etat aux particuliers et ne modifient pas les relations macro-économiques d'ensemble (impôt sur la consommation, par exemple).

b - Les prélèvements qui modifient la structure des revenus des différentes catégories sociales et qui, par leur action sur les capacités d'épargne de ces catégories, influencent les possibilités et les stratégies d'accumulation de capital.

De ce fait, l'impôt qui, à long terme, a une action négative sur l'accumulation de capital ne doit pas servir à financer une consommation publique finale mais être consacré à une accumulation publique ou une aide à l'accumulation privée dans les secteurs définis comme prioritaires dans l'accumulation nationale. Autrement, si ce type d'impôt servait à financer une consommation publique, on obtiendrait, à long terme et pour le même sentier de croissance, un niveau d'équilibre de la production en deça de celui qui aurait été atteint sans prélèvement fiscal.

Mais admettons que nous soyons à la recherche d'une structure fiscale optimale qui, à pression fiscale constante, permettrait de définir des taux des différents impôts afin d'atteindre le niveau maximum d'équilibre de la production.

Sato suppose une pression fiscale constante, savoir que la part des dépenses publiques dans le produit national net (g) est égale à une valeur constante (\bar{g}). On en tire une équation entre recettes publiques et dépenses publiques qui va permettre de définir les différents taux d'imposition d'équilibre. On écrit :

$$(10) \bar{g} = t_c \left(\left(t_p + \frac{t_k}{r} \right) (1 - t_y) f + t_w (1 - t_y) (1 - f) + t_y \right) (1 - s)$$

Lorsqu'on veut maximiser la production par tête (Y/L), il faudrait respecter la condition d'équilibre classique stipulant que le rapport (Y/K) soit minimum, ce qui, dans notre modèle va entraîner les conditions d'ordre annulant t_y , t_p et t_k c'est à dire la non-imposition de la valeur ajoutée, du profit et de la fortune. Dans une telle optique (conforme aux lois de la maximisation privée de l'accumulation de capital), on maximisera le revenu national par tête à long terme en se contentant d'imposer la consommation, c'est à dire faire jouer à l'Etat un rôle de redistribution dans la consommation et le dégager de l'intervention dans les processus de constitution et de partage du stock de capital, ce qui réduirait la régulation économique à peu de choses.

Lorsque, par contre, on vise des objectifs par catégorie sociale, les éléments de résultat sont autres. Si donc au lieu de parler de revenu national par tête, on visait à maximiser la richesse par tête des travailleurs, la solution que donne le modèle est d'annuler t_y , t_c et t_w . Ne resteraient que l'impôt sur les profits et l'impôt sur la fortune.

Si l'on veut, à l'inverse, maximiser le revenu par tête des capitalistes seuls, alors les conditions d'ordre deviennent $t_c = t_y = t_p = t_k = 0$ et ne resterait que l'impôt sur les salaires dont le taux serait : $t_w = \bar{g} / (1 - f)$ (voir (10).)

Maximiser le revenu par tête des travailleurs supposerait $t_y = t_w = t_p = t_k = 0$, c'est à dire aucun impôt sur le revenu (!!!), même pas sur les revenus de capitalistes et seulement un impôt sur la consommation dont le taux serait :

$$t_c = \bar{g} / (1 - f \cdot s_c).$$

Enfin, si l'on veut maximiser le stock de capital détenu par les capitalistes, il suffit de faire porter toute la charge fiscale sur les travailleurs en ne gardant que l'impôt sur les salaires et en supprimant tous les autres, même celui sur la consommation.

Le paradoxe du modèle est de montrer que si la suppression des impôts sur le capital et son revenu permet de concentrer la richesse aux mains des capitalistes et d'accélérer l'accumulation, par contre l'accroissement de la part de salariés dans la richesse nationale ou de leur revenu disponible par tête n'entraîne nullement leur exonération fiscale, étant entendu que pour maximiser, par exemple, le revenu des travailleurs, il faudrait ne garder que l'impôt sur la consommation - Autrement dit, pour maximiser le revenu par tête des travailleurs, l'Etat devrait avoir une politique redistributive et non pas productive (!). Proposition qui remet en question bien des certitudes interventionnistes ou socialistes !.

Poursuivons le traitement des différentes hypothèses d'objectifs.

Lorsque le décideur vise à la maximisation de l'accumulation de capital, alors les conditions d'ordre indiquent une maximisation de la consommation privée par tête, ce qui supposerait le maintien uniquement de l'impôt sur la consommation et de l'impôt sur les salaires. En effet, plus la production s'améliore, plus la consommation s'élève et donc il faut supprimer les impôts qui influencent négativement l'accumulation et la production de long terme..

Pression fiscale et optimum de production :

La proposition principale qu'on peut dégager est que ce n'est pas le degré de pression fiscale qui influe sur le niveau de la production mais la nature des prélèvements. Les affirmations du type Laffer "Trop d'impôt tue l'impôt" s'avèrent, de ce fait, complètement dénuées de fondement. On peut, grâce au modèle précédent, montrer que la pression fiscale peut monter jusqu'à 100% sans pour autant compromettre l'activité, la consommation devenant publique et la production également, les revenus des capitalistes et des travailleurs devenant des revenus indirects par transfert au lieu qu'ils soient des revenus directement tirés de la production. Le problème dans ces conditions est déplacé,

au niveau de l'Etat, de la gestion des recettes à celle des dépenses. La question au lieu d'être "combien et sur quoi prélever" devient "combien et à qui donner". ?

La conclusion donc est que la production réagit moins à la pression qu'à la nature du prélèvement opéré. Dans une économie constituée sur la base du fonctionnement de moyens de production (capital) employant des travailleurs salariés l'imposition optimale, celle qui maximise le revenu et l'accumulation par tête à long terme, est celle qui se traduit par des prélèvements sur les dépenses de consommation (même lorsqu'on veut maximiser à terme la consommation par tête). Si l'on considère que ce sont les revenus salariaux qui sont principalement transformés en consommations finales, alors toute régulation optimale de la production suppose l'établissement d'un impôt rationnel sur la dépense.

Un tel impôt permet de financer les consommations collectives finales des individus (Hôpitaux, routes, écoles, etc...) qui, autrement, n'auraient pu être financées individuellement par les contribuables. Il se traduit donc par une augmentation de l'utilité d'ensemble tout en étant neutre sur le plan des revenus étant donné qu'il remplace une consommation (privée) par une autre (collective). Il demeure, bien entendu, que la question de savoir si les consommations collectives sont équitablement partagées entre les individus relève d'un autre domaine d'analyse et ne remet aucunement en doute la validité de l'analyse en matière de prélèvements.

Les systèmes d'impôt contemporains s'orientent, pratiquement tous, vers ce type de modèle faisant des impôts sur la dépense de consommation l'essentiel des modes de prélèvement. Ainsi en est-il des taxes à la valeur ajoutée, entendues dans le sens fiscal et non dans le sens économique. En effet, la valeur ajoutée n'est pas considérée fiscalement comme la somme du revenu des facteurs mais simplement comme la différence entre les produits et les achats des entreprises. Il devient clair dans ces conditions que l'ensemble des achats et investissements d'une entreprise sont en principe exonérés de cette taxe. De ce fait, la TVA, entendue au sens fiscal, est un impôt sur la seule consommation. L'extension de la TVA de par le monde, outre les commodités de

sa gestion , les avantages qu'elle offre en matière de lutte contre la fraude et en matière d'information économique et de prévision, montre que les économies de marché optent finalement, aujourd'hui, pour l'impôt général sur la consommation. Cette orientation est certainement due à l'augmentation de la richesse. Contrairement aux idées répandues dans la culture française, notamment "de gauche", et qui ont toujours assimilé l'impôt sur la consommation à un impôt "de droite" et les impôts sur le revenu et le capital ^à des impôts "de gauche", les constatations statistiques prouvent que la division impôts directs-impôts indirects est directement liée au degré de développement économique du pays (*).

Le seul problème que peut poser un impôt sur la dépense de consommation comme la taxe à la valeur ajoutée (fiscale) est la tendance à favoriser la concentration économique et les entreprises les plus compétitives. Brièvement résumée, la TVA exerce une contrainte permanente sur la différence ventes-achats et par suite sur les marges. Celles-ci ne peuvent être réduites que grâce à un chiffre de ventes élevé d'où tendance à la concentration et à une concurrence sur les marges (la fameuse "bataille" des marges). Cette tendance se traduit , en général, par une recherche d'une productivité toujours plus grande, avec toutes les conséquences que cela suppose en matière d'innovations mais aussi d'intensité et de cadences du travail.

En réalité, le problème fondamental de la fiscalité, et ce quel que soit le régime économique et social, réside dans l'institution d'une équation au terme de laquelle l'Etat doit assurer l'existence d'une différence entre le montant des biens produits (PIB) et le montant des revenus disponibles. Cette différence est toujours égale, en principe, à la somme des investissements et des dépenses publiques.

$$\text{PIB} - \text{RD} = \text{I} + \text{G}.$$

(*) D. de la Martinière, Cours de finances Publiques, Institut d'études Politiques, Paris, 1972.

Telle est l'équation macro-économique d'équilibre dans tout régime économique et social. Il faut obligatoirement un prélèvement sur les revenus pour assurer le financement (privé ou public) de l'investissement et des biens collectifs.

Ce prélèvement (PIB - RD) peut être le résultat automatique du marché, c'est à dire correspondre à la différence entre les salaires et les prix des biens de consommation (*) mais ceci ne résoudrait pas le problème du financement des biens et services collectifs. D'où la nécessité d'un Etat qui, en dehors du marché, assure au minimum le prélèvement de G et en réalise la dépense, même si l'autre partie du prélèvement, correspondant à l'investissement I, pourrait relever uniquement du marché.

Ce problème, simple en apparence, n'a cependant pas été résolu de manière simple même dans les systèmes centralement planifiés où la fixation des prix par voie réglementaire s'est substituée à la politique fiscale et, au lieu qu'elle aboutisse à un équilibre, a, au contraire, souvent abouti à des déséquilibres se traduisant par des files d'attentes et une économie parallèle. Ceci indique que (PIB-RD) ne peut être prélevé uniquement par le biais des prix mais doit, d'une façon ou d'une autre, être, en partie, un prélèvement de nature fiscale(**). En économie planifiée, le seul contrôle par les prix et les salaires a montré ses insuffisances et indiqué de façon irréfutable qu'on ne pouvait se passer impunément de politique fiscale, c'est à dire confondre impunément investissement et biens collectifs. L'un est constitutif de capital, les seconds sont constitutifs de consommation finale. Cette dualité dans l'utilisation des prélèvements est claire en régime d'entrepreneuriat privé où un premier prélèvement est opéré par les entrepreneurs pour financer l'investissement et un deuxième prélèvement opéré par l'Etat pour financer les consommations collectives. En régime planifié, la distinction n'a toujours

(*) Nous retrouvons, bien évidemment, le produit net physiocratique ou le profit ricardien ou encore la plus - value.

(**) On peut expliquer de cette façon l'apparition d'une économie échappant au fisc, dite justement économie parallèle.

pas été bien établie par l'Etat entre ces prélèvements : l'un de type économique à des fins d'accumulation, l'autre de type redistributif à des fins de consommation. Tel est le problème posé par la rente pétrolière en Algérie.

On pourrait imaginer que, dans un pays comme l'Algérie, la rente pétrolière pourrait correspondre à la partie des prélèvements représentant I, c'est à dire à l'investissement, et que G serait prélevé sur les revenus distribués; bref que le niveau des consommations collectives devrait être en adéquation avec les revenus distribués, c'est à dire avec les consommations privées, c'est, semble t-il, l'équation qui, à un certain moment de notre histoire, a été retenue. Dans ce cas, on écrirait :

$$\begin{aligned} \text{Rente pétrolière} &= I \\ \text{PIB} - \text{RD} &= G \text{ (PIB hors hydrocarbures s'entend)} \end{aligned}$$

Ce qui, en élevant le montant des revenus disponibles au niveau (PIB-G) au lieu de (PIB-G-I) permettrait d'avoir des prix de marché supérieurs puisque, en contrepartie, les revenus disponibles sont augmentés (subventionnés) du montant I, c'est à dire, indirectement, du montant de la rente pétrolière.

Mettons, par exemple, que la rente est de 50 et que la PIB aux prix réglementaires soit de 200. En situation de non-rente, si les dépenses de consommation collective sont de 50 et l'investissement de 50 on aurait :

$$\text{RD} = \text{PIB} - I - G = 200 - 50 - 50 = 100$$

soit 100 de revenu disponible pour les consommations privées. Avec la rente, le calcul devient :

$$\text{Rente} = I = 50$$

$$\text{RD} = \text{PIB} - G = 200 - 50 = 150,$$

la rente, même consacrée uniquement à l'investissement accroît d'autant le revenu disponible. Pour maintenir le niveau d'équilibre des consommations privées (100) , on peut prélever le surplus de 50 à travers les prix pour financer un surcroît d'investissement I ou de consommations collectives (écoles, routes, hôpitaux, ...). Si on ne le fait^{pas} il est clair que, en définitive, le système des prix réglementaires conduit à un surcroît de consommation privée,

au détriment de l'investissement et des consommations collectives. Autrement dit, en définitive, le système des prix réglementaires conduit à un recyclage de la rente dans les revenus privés et par suite dans la consommation privée. Voyons ce qu'il en est dans le cas algérien.

FISCALITE ET INFLATION

Si les prélèvements publics et privés sont insuffisants, il est clair que le financement des investissements et des consommations collectives risque soit d'être tendu soit de conduire à l'endettement et l'inflation. Si au lieu de se financer par le prélèvement, on relâche les contraintes sur les revenus (du capital ou du travail), on va être obligé de recourir à l'emprunt ou au financement monétaire. Si l'emprunt est possible, on substituera à une politique de prélèvements, une politique de taux d'intérêt (cas des Etats-Unis au début des années 1980, cas de l'Allemagne après la réunification, etc...) Lorsque l'emprunt ne représente pas une pratique sociale historiquement acceptée (cas de l'Algérie), on ne peut que monétiser les déficits ou s'endetter à l'extérieur.

Nous allons voir, en nous basant sur les données statistiques publiées par l'Office National des Statistiques, comment se présente le problème en Algérie. Reprenons donc le modèle de base représenté par l'équation :

$$\text{PIB} - \text{RD} = \text{I} + \text{G}$$

$$\text{d'où RD} = \text{PIB} - \text{I} - \text{G}.$$

Si nous appliquons une telle équation brute aux données statistiques, nous devons retrouver le revenu disponible théorique (RDT) de long terme. Par comparaison avec le revenu disponible statistique (RDS) calculé par l'O.N.S., nous devons mesurer l'écart entre le revenu théorique et le revenu statistique. Ceci nous permettra de savoir si les prélèvements ont été au cours des trente dernières années assez suffisants pour financer l'investissement et les consommations collectives. Autrement, il nous faudra savoir par quoi ont été remplacés ces prélèvements lorsqu'ils ont été insuffisants. Bien entendu, cette première hypothèse ne tient pas compte de l'existence d'une rente pétrolière.

Dans une deuxième approche, nous tiendrons compte de la rente et nous considérerons qu'elle finance une partie de l'investissement et des consommations collectives en supposant qu'elle n'est pas redistribuée a priori mais prélevée directement sur la production hydrocarbures et, transitant par le budget de l'Etat, redistribuée a posteriori.

L'équation proposée est assez simple. Les données statistiques utilisées posent certains problèmes au niveau de la définition des variables utilisées:

a - Il est clair que dans les consommations collectives, il sera difficile, en Algérie, de distinguer dans les budgets d'équipement ce qui contribue à l'investissement dans les entreprises et ce qui est consommation collective pure.

b - De même dans les investissements effectués par les entreprises publiques, beaucoup de réalisations sont en réalité des consommations collectives.

Cependant, ces deux réserves ne modifient en rien le résultat de l'addition $I + G$.

c - Dans les revenus distribués et les consommations privées mesurées, le statut des dépenses de santé en particulier n'a jamais été très clair. C'est pourquoi les salaires nets de cotisations peuvent être de mauvais indicateurs. De même, la consommation finale des ménages (CFM) est toujours donnée sans redressement des dépenses de santé qui, à un certain moment, ont été juridiquement considérées comme consommation collective (médecine gratuite) tout en étant économiquement financées par les prélèvements d'assurance - maladie. Les ratios présentés ici devront donc être acceptés avec toutes ces réserves. Le lecteur conviendra que c'est une tendance de long terme que nous recherchons et que les biais introduits peuvent ne pas être significatifs.

Revenus et consommation :

La consommation collective est représentée par les dépenses de l'Etat : G_1 pour le fonctionnement des administrations et G_2 pour l'équipement collectif. Il n'y a, en principe, aucun problème pour sa saisie statistique. Cependant, seules les lois de règlement budgétaire, adoptées après l'exécution des divers budgets, peuvent en donner une approche exacte. Comme de telles lois sont quasi-inexistantes en Algérie, il faudra nous contenter des données représentant les prévisions de dépenses données par les lois de finances et apparaissant dans les publications statistiques de l'ONS.

La consommation privée est représentée par la consommation finale des ménages (CFM). Celle-ci devrait être corrigée des dépenses relatives à la médecine gratuite. Une telle évaluation n'ayant jamais été opérée par les services statistiques, nous prendrons la CFM telle qu'elle apparaît dans les TEE.

Les différentes publications de l'ONS ne donnent pas toujours le même chiffre pour la même donnée de l'année t. Plus le temps passe, plus les données s'affinent. Nous nous tiendrons, pour les années où un TEE a été publié, aux chiffres du TEE. Pour les autres années, nous utiliserons ceux de la revue "statistiques".

Pour avoir une idée du problème qui nous préoccupe, -- les prélèvements permettent-ils de financer l'investissement et les consommations collectives -- nous allons opérer une comparaison préliminaire entre les revenus et la consommation. Nous allons utiliser trois données :

- le revenu disponible ~~des ménages~~ tel que saisi statistiquement (RDS)
- la consommation finale des ménages (CFM)
- les salaires versés (en général nets de cotisations). (W).

Dressons - en le tableau de 1974 à 1987, années où existent des T.E.E.

TABLEAU N°1 : REVENU DISPONIBLE, CONSOMMATION ET SALAIRES DES MENAGES
(EN MILLIARDS DE DINARS COURANTS)

ANNEE	RDS	CFM	W	$\frac{CFM (*)}{RDS}$	$\frac{W (*)}{RDS}$	$\frac{W (*)}{CFM}$
1974	44,2	23,9	11,8	0,54	0,26	0,49
1975	49,0	29,5	14,2	0,60	0,29	0,48
1976	58,7	34,0	17,3	0,57	0,29	0,51
1977	68,6	42,6	20,8	0,62	0,30	0,48
1978	82,4	48,7	26,3	0,59	0,31	0,53
1979	99,0	56,2	32,4	0,56	0,32	0,57
1980	125,9	67,8	39,6	0,53	0,31	0,58
1981	149,6	84,5	45,1	0,56	0,30	0,53
1982	158,2	92,6	52,3	0,58	0,33	0,56
1983	177,2	163,0	61,0	0,58	0,34	0,59
1984	202,1	122,3	63,9	0,60	0,31	0,52
1985	220,3	136,4	68,0	0,61	0,30	0,49
1986	216,6	152,1	78,4	0,70	0,36	0,51
1987	224,7	149,8	79,1	0,66	0,35	0,52

(*) Calculs effectués par l'auteur.

On note immédiatement que les salaires nets de cotisations sociales ne représentent que 50% en moyenne de la consommation privée. Cette consommation, comme nous l'avons dit, peut être révisée en baisse en redressant son volume par la soustraction des dépenses de santé non financées sur G_1 ou G_2 . Ceci accroîtrait la part des salaires dans la consommation privée.

Cependant ceci nous indique que le prélèvement opéré sur les salaires et destiné à financer I va être, en réalité, destiné à une consommation finale. L'épargne forcée des salariés, notamment dans le secteur privé, ne sert pas à financer un investissement. Ceci est confirmé par la comparaison entre les prélèvements opérés par le secteur privé et son accumulation de fonds fixes. Le tableau ci-dessous (n°2) montre que l'écart est anormal entre l'excédent des entrepreneurs individuels et leur accumulation. C'est l'indice que l'écart de consommation noté entre salaires et consommation provient des revenus des entrepreneurs individuels qui prélèvent bien plus qu'ils n'accablent.

TABLEAU N° 2 : EXCEDENTS ET ACCUMULATION DU SECTEUR PRIVE
 (MILLIARDS DE DINARS COURANTS)

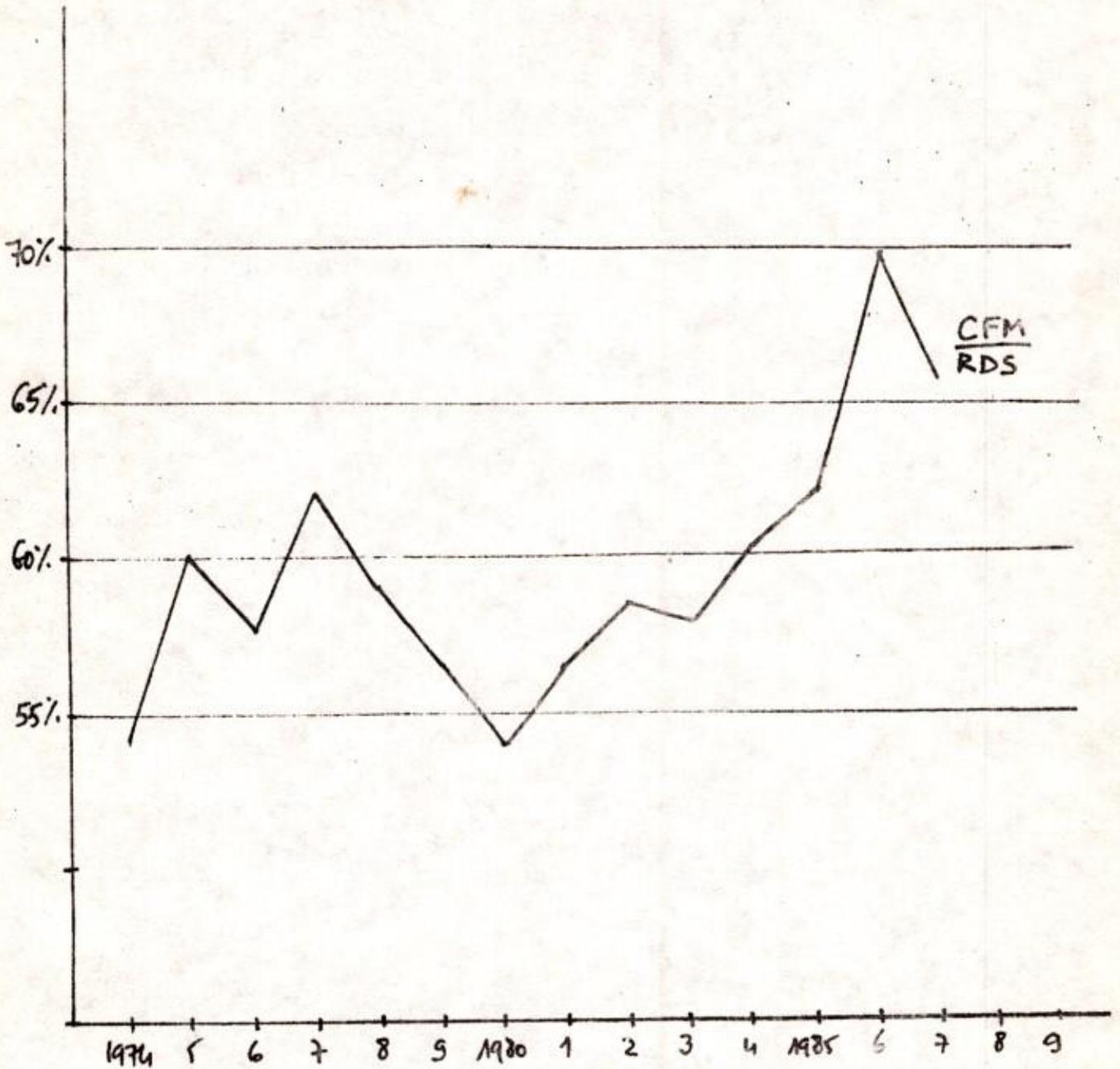
ANNEE	Excédent brut des entrepreneurs individuels	Accumulation brut de fonds fixes des entrepreneurs individuels et des ménages
1974	8,9	1,5
1975	11,0	1,0
1976	12,5	1,8
1977	14,0	1,8
1978	15,8	3,4
1979	20,3	2,9
1980	23,6	2,9
1981	28,0	4,3
1982	29,8	4,0
1983	32,4	3,3
1984	40,4	4,1
1985	50,1	4,5
1986	59,2	8,7
1987	58,7	7,3

Source : T.E.E.

C'est ici qu'apparaît la question de la fiscalité . Car si le prélèvement privé n'est pas transformé en investissement, la rationalité économique indique qu'il convient de le transformer en prélèvement public. Nous analyserons plus bas la fiscalité sur les affaires et l'analyse confirmera que le prélèvement public sur les affaires est minime. Les prélèvements privés passent de 18,7% de la PIB en 1974 à 22,9% de la PIB en 1987. Les salaires versés par les entrepreneurs individuels passent eux de 25% de la valeur ajoutée produite par les ménages et entreprises individuelles (*) à 17,1% seulement en 1987.

L'équation fiscale de base qui dit que les prélèvements (privés ou publics) financent essentiellement l'investissement ou la consommation collective est donc compromise dès le départ de l'analyse puisque 80% des prélèvements privés, en moyenne, ne sont pas réinvestis. Ils se destinent soit à la consommation soit au transfert de capital à l'étranger (cf. Ahmed HENNI, essai sur l'économie parallèle, ENAG, Alger, 1990).

(*) Le chiffre de la production brute de cette catégorie comptable n'est pas disponible de 1974 à 1983.



Graphique n° 1

Mouvement du rapport de la consommation finale des ménages au revenu disponible ~~des ménages~~

Au cours des 15 années converties par les TEE (de 1974 à 1987), on constate que les ménages consacrent au minimum 54% de leur revenu disponible à la consommation finale (1974 et 1980) et un maximum de 70% en 1986. On peut distinguer une phase d'expansion de la consommation au détriment de l'épargne et des prélèvements de 1974 à 1977, puis une phase d'austérité de 1977 à 1980; une deuxième phase d'expansion de la consommation de 1980 à 1982 sans que celle-ci n'atteigne les proportions atteintes en 1977, un léger tassement en 1983; puis une troisième phase d'expansion lente (1983-85) puis rapide (1985-1986), année seulement où la consommation dépasse en proportion du revenu le niveau atteint en 1977; enfin une phase de contraction à partir de 1986.

La courbe est significative à plus d'un point de vue. Celui qui nous préoccupe a trait à la part des prélèvements dans le revenu disponible. On constate qu'il n'y a pas une proportion fixe de ces prélèvements (qui peuvent se traduire par des impôts ou de l'épargne). Les prélèvements diminuent en proportion de 1974 à 1977 pour se relever de 1977 à 1980, puis diminuer de manière quasi-constante de 1980 à 1986 pour se relever à nouveau en 1987. Ces mouvements ne sont pas de l'ordre du 1% mais des variations enregistrées peuvent aller jusqu'à 15% sur une période aussi courte. On peut alors déjà supposer que le financement de l'investissement et des consommations collectives (grands en progression constante) ne pouvait se faire de manière régulière avec les prélèvements classiques (épargne et impôts) mais devait s'appuyer sur des mesures conjoncturelles (monétisation, endettement).

La première conclusion à tirer est donc l'absence d'un taux régulier de prélèvement et une fluctuation erratique de la consommation et des prélèvements en proportion du revenu disponible statistique. Ceci conduit à penser que la politique des prélèvements a été au cours de la période une politique purement conjoncturelle ou bien, à l'inverse, que la politique de distribution des revenus l'était. On constate, de ce point de vue, un relâchement de la politique salariale ou un blocage des prix entre 1974 et 1977, puis une restriction sur les revenus ou un relâchement des prix entre 1978 et 1980;

puis un relâchement sur les revenus avec rigidité des prix entre 1981 et 1986 et enfin soit des restrictions sur des revenus soit une plus grande souplesse des prix à partir de 1987. Les prélèvements étant financés par les prix et sur les revenus, il est clair que tout relâchement dans la redistribution s'accompagnant d'une rigidité des prix entraîne, en l'absence d'une pression fiscale en compensant les effets, un déficit dans le financement des investissements et des consommations collectives. D'où le recours obligatoire à l'endettement ou la monétisation.

Une telle proposition sera d'ailleurs vérifiée plus bas. Les phases d'expansion de la consommation finale des ménages en proportion du revenu disponible seront celles d'un endettement extérieur accru ou d'une monétisation des déficits de financements. Par contre les phases de restriction correspondront soit à un désendettement soit à une démonétisation des déficits.

TABLEAU N°3 : TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DU REVENU DISPONIBLE, DE LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES ET DES SALAIRES (EN %) (EN VALEUR COURANTE).

ANNEE	$\frac{dRDS}{RDS}$	$\frac{dCFM}{CEM}$	$\frac{dW}{W}$
1974/75	10,7	23,3	19,7
1975/76	19,8	15,2	21,9
1976/77	16,9	25,3	19,8
1977/78	20,0	14,4	26,6
1978/79	20,0	15,3	23,0
1979/80	27,1	20,6	22,1
1980/81	18,8	24,7	13,8
1981/82	5,7	9,5	16,0
1982/83	12,0	11,2	16,5
1983/84	14,0	18,7	4,8
1984/85	8,9	11,4	6,2
1985/86	1,7	11,1	15,2
1986/87	3,7	- 1,6	0,9

(Calculs de l'auteur)

Deux remarques s'imposent :

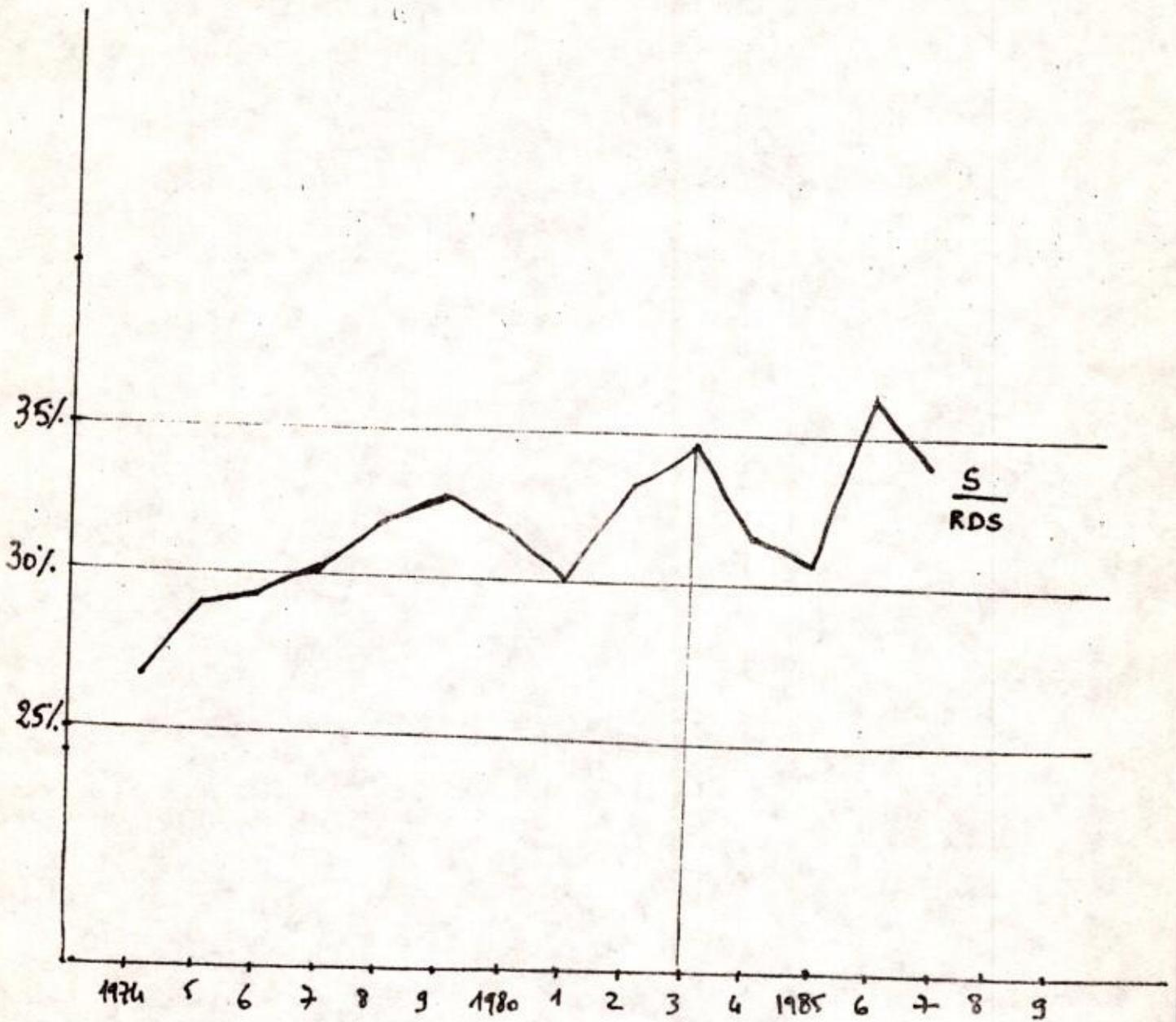
a - Le niveau de la CFM est de 24 milliards seulement en 1974 et de 150 milliards en 1987. Les taux d'accroissement sont toujours normalement plus élevés pour des valeurs absolues faibles que pour des valeurs absolues plus élevées.

b - Il y a, en termes relatifs, une plus grande expansion de la consommation de 1974 à 1981 que de 1982 à 1987.

c - Le taux de progression des salaires concerne, bien entendu, la masse salariale, ce qui montre, entre 1974 et 1980, une nette expansion de la salarisation (nombre de salariés) et une expansion moindre entre 1981 et 1987.

Pour connaître le taux de progression des salariés dans la distribution de la richesse nationale, il faut revenir au rapport W/RDS ou W/CFM . (Tableau n°1). Si nous considérons le mouvement du rapport des salaires nets (*) au revenu disponible ~~total~~, nous obtenons la courbe ci-dessous (graphe n°2).

(*) Sans cotisations patronales.



Graphe n° 2

Mouvement de la part des salaires nets dans
le revenu disponible ~~des ménages~~

Nous observons que la tendance de long terme de la part des salaires dans le revenu disponible ~~domestique~~ est une tendance à la hausse (un calcul de régression par les moindres carrés ne ferait que confirmer cette tendance lourde bien observable sur la courbe ci-dessus). L'observation cependant ne peut s'arrêter à cette considération d'ensemble. La comparaison avec le mouvement d'ensemble du revenu disponible est tout à fait nécessaire. Il existe deux phases de baisse de la part des salaires dans le revenu disponible des ménages : 1980 et 1981 puis 1984 et 1985. Or en 1980, le RDS s'accroît de 27,1% et en 1981, il s'accroît de 18,8%. En 1984, le RDS augmente de 14,0% et en 1985 il s'accroît de 8,9%. Il y a donc un surcroît de prélèvements sur les salaires pendant ces quatre années soit au profit des autres revenus privés soit au profit du fisc.

TABLEAU N° 4 :

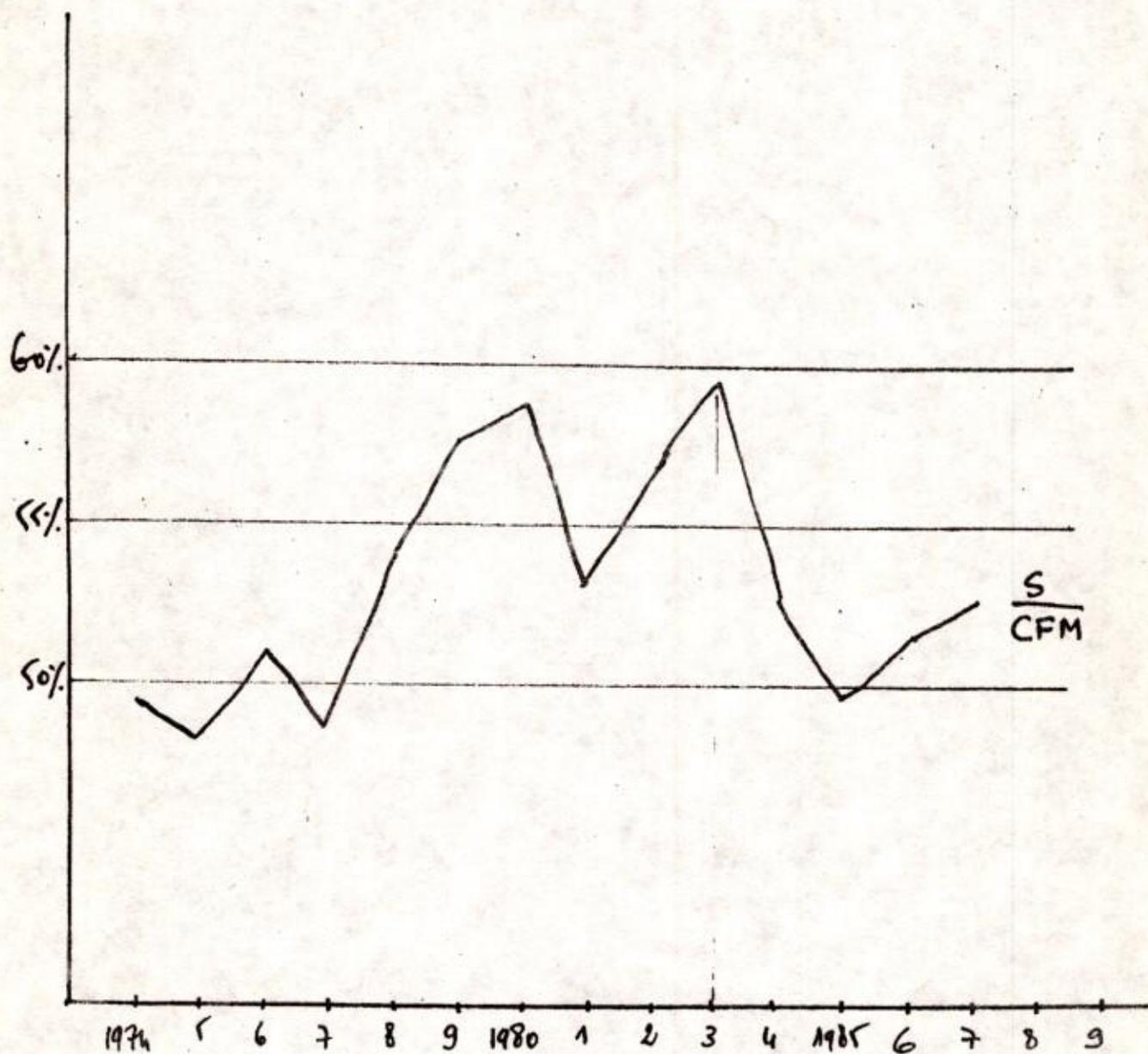
ANNEES	Fiscalité ordinaire (en milliards de DA)	Excédent brut des entrepreneurs individuels (en milliards de DA)
1976	10,7	12,5
1977	13,2 (+ 2,5)	14,0 (+ 1,5)
1978	18,0 (+ 4,8)	15,8 (+ 1,8)
1979	18,3 (+ 0,3)	20,3 (+ 4,5)
1980	20,3 (+ 2,0)	23,6 (+ 3,3)
1981	25,7 (+ 5,4)	28,0 (+ 4,4)
1982	27,9 (+ 2,2)	29,8 (+ 1,8)
1983	37,4 (+ 9,5)	32,4 (+ 2,6)
1984	45,5 (+ 8,1)	40,4 (+ 8,0)
1985	46,8 (+ 1,3)	50,1 (+ 9,7)

Les chiffres figurant au tableau n°3 ci-dessus indiquent le mouvement absolu des deux types de prélèvements. On constate qu'entre 1979 et 1982, il y a eu un doublement de l'accroissement des excédents des entrepreneurs individuels (*) (de 1,8 milliard à 4 milliards et plus) tandis que les prélèvements fiscaux ordinaires ne faisaient que retrouver leur niveau de progression normal (4,8 milliards en 1978 et 5,4 en 1981) après une variation annuelle positive de 0,3 en 1979 et 2,0 en 1980. L'année 1981 se traduit cependant par un accroissement du total des prélèvements de l'ordre de + 10 milliards ce qui explique la régression de la part des salaires nets.

Ce rythme d'accroissement des prélèvements chute en 1982 (+ 4 milliards seulement) pour remonter à + 12 milliards en 1983 (dont 9,5 pour le fisc), 16 milliards en 1984 (8,1 pour le fisc et 8,0 pour les revenus privés) et 11 milliards en 1985, principalement au bénéfice des revenus privés (+ 9,7 milliards).

Le mouvement du ratio W/CFM confirme celui du ratio W/RDS et indique surtout que dès que la masse des salaires augmente, elle se traduit par un surcroît de la part des salariés dans la consommation finale des ménages.

(*) Les excédents des entrepreneurs individuels ne peuvent dans leur totalité être assimilés à des prélèvements. Il existe beaucoup d'artisans, agriculteurs et commerçants qui n'emploient pas de salariés et dégagent, non pas un profit au sens économique (revenu du capital), mais un revenu d'une autre nature. La précision statistique faisant défaut dans ce cas nous nous en tiendrons à nos approximations tendanciennes.



Graphique n°3

Mouvement de la part des salaires nets dans
la consommation finale des ménages

On observe l'effet amplifié sur la consommation des salariés aussi bien du surcroît de redistribution des années 1978 - 1981 que 1982 - 1983. La part des salariés dans la consommation finale des ménages, après avoir franchi le cap des 50% en 1976 (alors que leur part dans le RDS n'était que de 29,5%) atteint 59,2% en 1983 (tout ceci hors médecine gratuite) pour retomber en dessous de 50% en 1985. L'"accident" de 1981 semble être dû, comme nous l'avons indiqué, à un accroissement inattendu des prélèvements d'ordre privé. De la même manière, la "normalisation" de la part des salariés dans la CFM autour de 50% à partir de 1985 indique aussi bien un accroissement des prélèvements qu'un ralentissement de la salarisation. A partir de 1985, l'accroissement de la part des salaires reprend à nouveau mais dans de timides proportions (*). On peut donc observer un effet de masse qui provoque l'expansion de la consommation des salariés entre 1978 et 1983, puis un retournement de tendance à partir de 1983 indiquant une détérioration de la part des salaires dans la CFM. L'évidence est que cette détérioration en termes relatifs précède la "crise" des revenus pétroliers de 1986. En termes de part, dans la consommation totale, la situation des salaires s'est, en termes relatifs, nettement dégradée à partir de 1983. Ceci signifie-t-il un changement de comportement vis-à-vis de l'épargne ou des restrictions sur le marché des biens et services ? Ce sont des hypothèses à vérifier. On peut dire, cependant que, toutes choses égales par ailleurs (les ménages subissant en principe les mêmes restrictions sur le marché des biens et services) que dans l'ensemble de la consommation de ces ménages, les titulaires de salaires consomment, à partir de 1983, relativement moins qu'entre 1979 et 1983 et retrouvent, en 1985, le niveau relatif des années 1974-78.

(*) Noter qu'à partir de 1985-1986 les dépenses médicales recommencent à être supportées petit à petit par les revenus privés (salaires notamment), la médecine réintégrant la consommation privée.

Ce qui nous intéresse ici est le fait de constater l'absolue corrélation entre le surcroît de salaires (en termes relatifs) et le surcroît de la part des salaires dans la CFM. De ce fait, on peut conclure, conformément au théorème classique, que l'épargne destinée aux affaires ne provient pas d'un surcroît de salaires (*). On peut dire, aussi, que la crise de 1986 a, au premier chef, touché les titulaires de profits.

L'usage des équations classiques en matière de financement des investissements est, de ce fait, tout à fait valide, sinon pertinent. Or, nous avons vu que l'accumulation brute de fonds fixes en Algérie n'est pas financée par les prélèvements privés (voir ci-dessus tableau n°2). Elle ne peut donc qu'être financée par des prélèvements publics, sinon, si ces prélèvements sont insuffisants, on aura recours à la monétisation des déficits ou à l'endettement. Voyons donc, dans un premier temps, quels sont les niveaux de l'investissement, des dépenses de consommations collectives et ceux des prélèvements (tableau n°5 ci-dessus).

Investissement et prélèvements :

L'évaluation de l'investissement statistique -- qui n'est pas l'investissement réel -- pose quelques problèmes. Il est clair qu'une bonne part de l'investissement financé par les ressources publiques représente, en réalité, des consommations collectives devant être incluses dans G_2 et retranchées de I. En effet, beaucoup de chantiers industriels ont dû supporter le

(*) A distinguer, bien entendu, d'un surcroît du taux de salaire.

coût de certaines consommations collectives, coût que l'entreprise publique a réglé. Tel est le cas comme nous l'avons signalé plus haut d'un certain nombre d'infrastructures ou de services financés sur projets industriels (routes de raccordement, alimentation en eau, électricité, etc...). Ce problème, relatif à la discrimination, dans les entreprises publiques algériennes, des coûts internes des coûts externes internalisés mériterait, à lui seul, de faire l'objet d'une recherche. Cependant, même si un tel biais existe, il ne change pas nos résultats puisque c'est la somme $I + G_1 + G_2$ qui nous intéresse. Un autre problème pourrait être celui de la redondance de certaines dépenses inscrites en I et en G_2 . Nous ne nous en préoccupons pas, estimant que la distinction opérée par nos statisticiens est tout à fait fiable. Reste le problème de la composition de I , qui totalise l'investissement financé sur prélèvements publics et l'investissement financé sur prélèvements privés. Nous avons déjà signalé la pitoyable extrême de l'ABPF des ménages et entrepreneurs individuels (tableau 2) (8% de I en moyenne). Nous pouvons négliger l'ABPF de ces ménages et entrepreneurs individuels car elle ne change rien à la tendance de long terme du rapport entre prélèvements publics et financement d'investissements à 92% publics et consommations collectives financées à 100% par ces mêmes prélèvements publics. Nous allons donc calculer la somme $I + G_1 + G_2$ et faire la différence avec le total des prélèvements publics. Cette différence donne le surplus ou le déficit des prélèvements par rapport à $I + G_1 + G_2$. Le tableau 5 montre que, sur la longue période, il apparaît systématiquement un déficit. Ce n'est pas, bien entendu, le montant absolu de ce déficit qui est significatif mais son rapport au montant des prélèvements publics. On peut calculer l'indice Déficit/Prélèvements sur la longue période et observer son mouvement (tableau n°6).

TABLEAU N° 6 : RAPPORT DEFICIT / PRELEVEMENT.

A N N E E	I N D I C E
1967	127
1968	138
1969	144
1970	157
1971	157
1972	113
1973	125
1975	41
1976	85
1977	106
1978	104
1979	128
1980	87
1981	71
1982	57
1983	107
1984	123
1985	100
1986	174
1987	150

L'observation est immédiate : le financement des investissements et consommations collectives n'a à aucun moment été uniquement assis sur les prélèvements. Deuxièmement, l'effet prix du pétrole est nettement observable en 1975 (amélioration) et 1986 (détérioration). Troisièmement, l'effet dette est également observable soit en endettement soit en désendettement. La série de l'indice Déficit/prélèvements n'est pas sensible à la PIB (Aucune corrélation) mais au prix du pétrole et à la capacité d'endettement. A la limite, la question de la monétisation des déficits en devient secondaire bien que l'indice montre que cette monétisation reste toujours importante. Cependant, étant donné que le prix du pétrole est une variable indépendante, la monétisation ainsi que l'endettement ou le désendettement restent les seules variables endogènes (*).

Lorsqu'il y a monétisation ou endettement extérieur, le résultat immédiat est le même : le financement n'étant pas assis sur la PIB, il ne peut qu'y avoir tendance à l'inflation. Or, ce que l'on observe à travers l'indice, c'est que de 1967 à 1987, c'est à dire sur vingt ans, la tendance au financement inflationniste est plus fréquente en termes statistiques que la tendance à la désinflation. Sur cette série de vingt ans, il y a une année "accidentelle" (1975) qui s'explique aisément par l'effet prix du pétrole et trois années consécutives (1980, 1981 et 1982), marquées par le désendettement mais qui semblent également être tout à fait "accidentelles" puisqu'elles amorcent un retournement de tendance sans lendemain, le retour à la norme inflationniste s'opérant dès 1983. De plus, l'effet prix du pétrole est tout à fait sensible en 1980, 81 et 82 ce qui fait que même ces trois années ne s'excluent pas de la norme, le désendettement lui-même étant assujéti au prix

(*) Le crédit n'intervient pas ici comme facteur de tendance puisque, étant par principe remboursable, ce qui est en trop en t devient en moins en $t + n$. Quand même ce flux négatif est alimenté par un nouveau crédit, on peut considérer que sur le long terme, le problème du financement non-inflationniste de $I+G_1+G_2$ par des prélèvements sur ressources réelles reste identique à lui-même.

international du pétrole. Dès que celui-ci baisse (1986), la norme revient au déficit inflationniste. La question est d'importance :

On observe donc que ce ne sont pas les prélèvements qui font le surplus ou le déficit (l'aisance de l'Etat ou son austérité) mais que ces prélèvements ne constituent qu'une part relativement stable des financements (50% environ sur vingt ans), faisant de ce ratio pratiquement une norme de gestion. De ce fait, il existe une marge que pilote le gestionnaire : celle comprise entre le flux dû à l'effet prix du pétrole et le flux relativement stable des prélèvements par rapport aux besoins de financements. Cette marge est alors comblée soit par la monétisation soit par l'endettement extérieur (ressources exogènes). Il serait donc utile maintenant :

a - de comparer le mouvement des prélèvements et endettement.

b - de comparer mouvement du revenu disponible, prélèvements et endettement.

La question, en effet, reste toujours celle de savoir si rente pétrolière = I ou bien si la rente est, de quelque façon, redistribuée indirectement, se transformant en revenu disponible destiné à la consommation et quelle part les différentes catégories de revenus en retirent ?

Après avoir essayé d'éclaircir ces deux propositions, nous serons donc amené à calculer un revenu disponible théorique (RDT) qui aurait correspondu au financement de l'investissement et des consommations collectives par les prélèvements. Il est clair, dans notre cas, que le surcroît du financement par rapport aux prélèvements ne peut que faire anticiper un revenu disponible théorique inférieur au revenu disponible statistique. Nous en déduirons alors les périodes historiques où la gestion des revenus fut plus rigoureuse ou plus lâche. Mais éclaircissons auparavant les liens qui pourraient exister entre déficit et endettement extérieur.

ENDETTEMENT ET PRÉLÈVEMENTS :

Il est clair que quand les dépenses d'investissement et de consommation collective sont supérieures aux prélèvements (profits et impôts), il apparaît un déficit qui peut être comblé par le système de crédit. Dans les économies où les biens d'investissement sont produits sur le marché intérieur, il suffit de lever un crédit sur le même marché intérieur pour financer l'achat de ces biens (De même pour les biens de consommation destinés à la consommation privée ou collective).

En Algérie, le tissu industriel étant encore sous-développé, certains biens d'investissement et de consommation ne sont pas disponibles. Il faut obligatoirement les acquérir à l'extérieur. Les prélèvements (ou les revenus) ne se transforment donc pas automatiquement en biens d'investissement (ou de consommation). Le système interne de crédit ne peut pas assurer cette intermédiation. C'est pourquoi un profit (prélèvement privé ou d'entreprise publique) ne se transforme pas nécessairement en investissement. De même, l'épargne (au sens macro-économique) ne peut automatiquement financer l'investissement ou les consommations collectives. Il faut pouvoir, au préalable, convertir ces ressources en titres libellés en monnaie étrangère pour pouvoir importer biens d'investissement et biens de consommation (*).

(*) Voir A. HENNI, LE Cheikh et le Patron, Revue Peuples méditerranéens, n°52-53, juillet-décembre 1990, Paris.

Pour des industries exportatrices, le problème ne se pose pas, même s'il convient toujours d'agréger les gains et les dépenses en monnaie étrangère pour pouvoir assurer une gestion du rapport monnaie nationale/monnaie étrangère qui se fasse au profit du taux d'accumulation (ce qui n'est pas toujours évident même dans les pays industrialisés).

En Algérie, il n'existe pratiquement pas d'industries (ou activités) exportatrices en dehors du secteur des hydrocarbures. Il faudrait pour que la conversion en devises des prélèvements intérieurs destinés à financer l'achat de biens d'investissement ou de consommation d'importation puisse toujours se faire que la demande d'importation soit égale au surplus d'exportation de la branche hydrocarbures. Telle est la condition de l'équilibre.

Si nous retenons, par exemple, l'hypothèse que le surplus d'exportation des hydrocarbures (la rente pétrolière) ne peut financer que l'achat de biens d'investissement, ceci voudrait dire que l'épargne intérieure destinée à l'investissement (privé et public) devrait être égale à la rente pétrolière diminuée des achats d'investissement de la branche hydrocarbures. (Ceci dans l'hypothèse donc où il n'y aurait pas d'importation de biens de consommation). Dès que l'épargne intérieure dépasse le surplus pétrolier disponible à l'investissement, il y a :

- a - ou bien une inflation intérieure,
- b - ou bien une réctification du taux de conversion monnaie nationale/monnaies étrangères,
- c - ou bien endettement extérieur - Formalisons ces propositions. Soit:

R, le surplus brut des exportations d'hydrocarbures.
 H, les besoins d'importation de la branche hydrocarbures.
 RDS, le revenu disponible statistique.
 C, la consommation des ménages.
 S, l'épargne des ménages.
 P, le profit des entreprises publiques et privées.
 G, les dépenses de consommation collective.

Si nous estimons, pour être plus près de la réalité, que $a\%$ de la consommation doit être importé, alors nous devons avoir :

$$R - H = P + a \cdot C + a \cdot G$$

$$RDS = C + S$$

$$P + G = S$$

Ce type d'analyse ouvre la voie à une autre recherche qui devra éclaircir les liens entre le revenu disponible et la pression à l'endettement. Nous savons, en effet, que, parmi les trois possibilités offertes pour la gestion du gap entre épargne intérieure et surplus disponible net d'exportation des hydrocarbures, l'Algérie a souvent préféré ne pas s'appuyer sur le taux d'inflation ou le taux de change privilégiant davantage le recours à l'endettement extérieur. Celui-ci correspond théoriquement à la différence entre le surplus net d'exportation des hydrocarbures (R-H) et la demande effective d'importation de biens d'investissement et de consommation.

Lorsque le profit P ne se transforme donc pas en investissement (voir comparaison entre excédent et accumulation des entrepreneurs individuels et ménages) ceci peut vouloir dire que le surplus net d'exportation des hydrocarbures (R-H) est inférieur à P. De ce fait, des surplus monétaires restent à la disposition des entrepreneurs et ménages qui :

- alimentent une thésaurisation stérile
- créent un marché parallèle des biens et services où les prix sont plus élevés. (inflation)
- sont transférés à l'étranger (deuxième marché de la devise).

Nous observons, qu'en réalité, ce que peuvent refuser d'actionner les autorités (taux d'inflation et taux de change) va s'actionner de lui-même lorsque R-H est inférieur à P. Cependant, il apparaît qu'en définitive le mouvement du niveau général des prix et celui du taux de change ne sont pas

dû à R-H ou P en eux-mêmes mais à leur relation. Lorsque R-H est inférieur à P, des surplus monétaires internes apparaissent qui ne peuvent être épongés que deux manières :

- a - par l'endettement à niveau de $P - (R-H)$
- b - par des prélèvements supplémentaires de même niveau.

On peut donc éviter aussi bien l'action par les prix, le change ou l'endettement lorsqu'on opère les prélèvements adéquats qui mettent la demande nationale d'importation au niveau R-H, ou bien en agissant sur le niveau R-H lui-même soit en améliorant la capacité d'exportation d'hydrocarbures ou en diminuant la demande à l'importation du secteur des hydrocarbures lui-même (ce qui risque, à terme, de compromettre le niveau de R lui-même). Si l'on suppose donc que les actions sur le niveau général des prix et le taux de change sont à écarter, il ne reste donc qu'à choisir entre la modulation des prélèvements de telle sorte que :

$$R - H = P = a. C + a. G$$

ou bien de recourir à l'endettement extérieur au niveau :

$P + a C + a G - (R - H)$. L'on s'aperçoit alors que le dilemme de l'économie algérienne, au cours de la période étudiée, a bien été celui-là. Il a toujours fallu recourir à l'endettement extérieur tout en essayant de réduire la pression à l'endettement par une action sur les prix et, parfois, sur le taux de change. Ceci nous indique que les prélèvements ne faisaient pas partie du dispositif de régulation macro-économique car la pression sur l'endettement, les prix ou le taux de change pouvait être atténuée par une régulation plus adéquate du revenu disponible et des taux de prélèvements.

Essayons de mesurer les effets de cette absence de relation entre prélèvements et (R-H). Calculons ce qu'aurait dû être le revenu disponible théorique (RDT) de long terme (le crédit s'annulant).

$$RDT = PIG - I - G_1 - G_2.$$

Soit la production intérieure brute diminuée des investissements (nouveaux et de remplacement) et des consommations collectives (tableau n°6). On peut estimer qu'une indication plus significative en matière de tendance de long terme serait fournie par l'indicateur RDT + Fiscalité pétrolière (FP), ce qui reviendrait à rajouter un investissement exogène équivalent à FP. Celle-ci étant cependant déjà incluse dans la PIB, ceci reviendrait à écrire:

$$PIB - FP = RDT + G + I$$

considérant que I et G sont financés uniquement par les ménages et que FP finance un investissement décidé de manière exogène par les autorités. Or I représentant l'investissement global, il n'est pas pertinent analytiquement de séparer I des ménages de la FP. C'est pourquoi, il vaut mieux garder les grandeurs d'ensemble, les seules significatives au niveau de la répartition des revenus. La séparation hydrocarbures - Hors Hydrocarbures, pertinentes en matière d'analyse de la production, perd sa pertinence lorsqu'il s'agit de circulation des revenus qui ne peuvent être que les revenus de la société dans son ensemble, aucune mesure ne pouvant distinguer deux sphères de circulation.

Le tableau n°6 indique le mouvement du rapport du revenu disponible statistique au revenu disponible théorique et permet de repérer les périodes où ce rapport traduit de fortes ou faibles tendances à l'inflation ou à l'endettement ou des deux à la fois, le taux de change étant considéré comme variable exogène de la répartition interne. De telles périodes sont donc les périodes où les taux de prélèvements auraient dû être modifiés pour maintenir un rapport stable RDS/RDT et éviter les poussées d'inflation ou d'endettement.

L'évolution du rapport RDS/RDT indique une forte pression à l'inflation et l'endettement entre 1975 et 1978 puis entre 1981 et 1986. L'action sur le taux de change est nettement visible à partir de 1986, qui s'ajoute, à partir de cette année là, aux actions en matière de prix et d'endettement. L'action sur les prélèvements étant déjà prise en compte dans le calcul de RDT, on s'aperçoit que les prélèvements ne jouent pas le rôle régulateur qu'ils devraient avoir et on peut repérer les périodes fastes de la redistribution (1975-1978 et 1981-1986).

TABLEAU N°6 : REVENU DISPONIBLE THEORIQUE (MILLIARDS DE DA)

ANNEES	RDT	RDS (*)	RDT + FF	RDS / RDT
1967	6,9	-	7,8	-
1968	7,4	-	8,5	-
1969	6,8	-	8,1	-
1970	7,1	-	8,5	-
1971	6,5	-	7,9	-
1972	8,5	-	11,7	-
1973	8,1	-	12,2	-
1974	17,2	44,2	30,6	2,57
1975	7,8	49,0	21,2	6,27
1976	10,6	58,7	24,9	5,51
1977	10,2	63,6	28,2	6,70
1978	12,0	82,4	29,4	6,32
1979	29,5	99,0	55,8	3,37
1980	44,8	125,9	82,4	2,81
1981	43,7	143,6	99,6	3,07
1982	37,5	158,2	77,0	4,20
1983	36,4	177,2	74,2	4,85
1984	48,7	202,1	92,5	4,14
1985	55,7	220,3	102,5	3,95
1986	36,6	215,6	58,1	5,90
1987	59,3	224,7	79,8	3,73

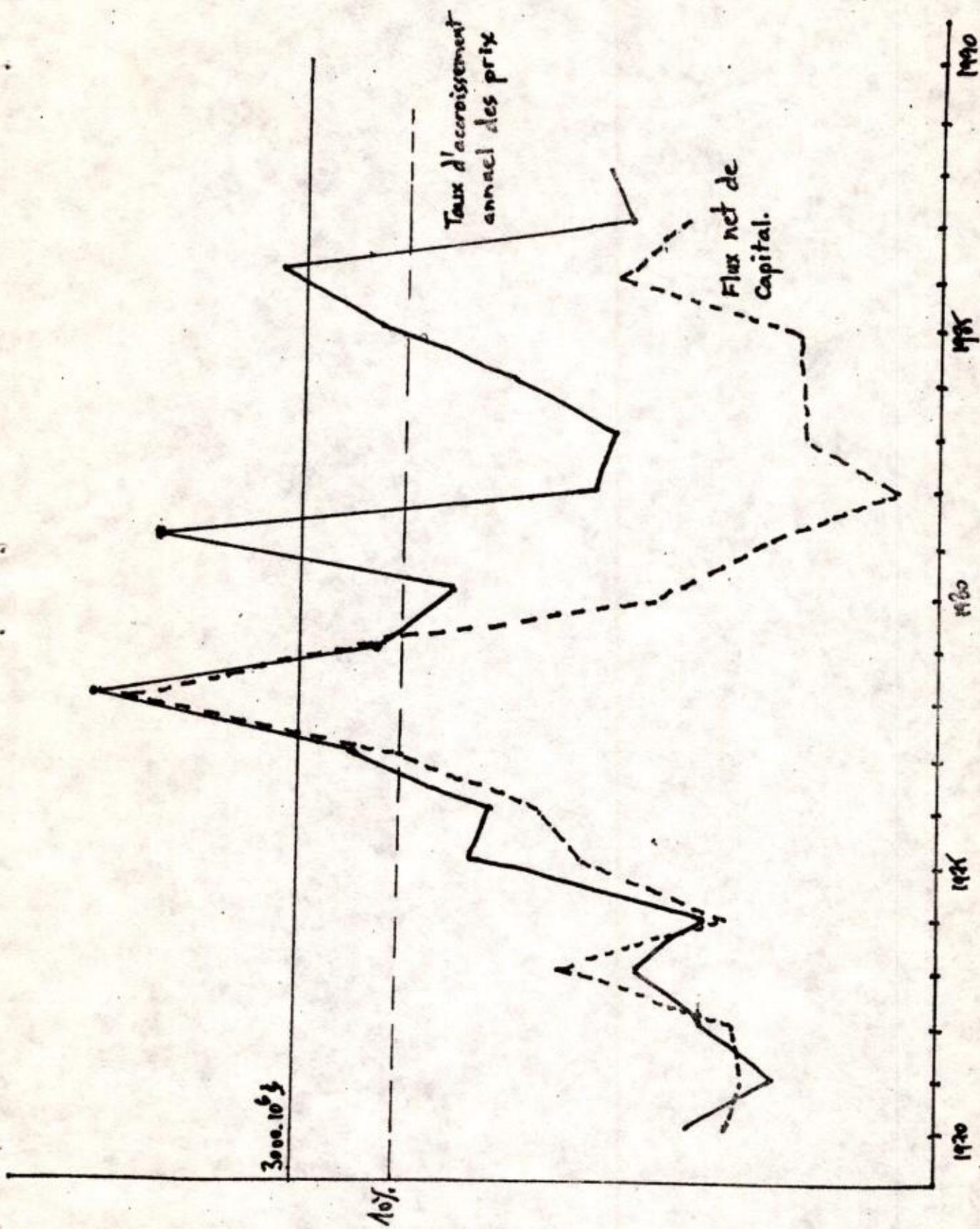
(*) Le RDS n'est pas disponible (faute de ~~données~~ publiés) de 1967 à 1973.

On observe nettement que les périodes de hausse importante du rapport du revenu disponible statistique au revenu disponible théorique sont également celles de forte inflation et de fort endettement(*). Dans la période 1981-1986, il semble qu'on ait privilégié l'inflation à l'endettement. Par contre, dès que le recours à l'endettement réapparaît, le taux d'inflation diminue. Si l'on ajoute qu'à partir de 1986 une action sur le taux de change commence à être entreprise, on comprend l'allègement de la pression à l'endettement à partir de cette date. Cependant, une telle action, lorsqu'elle se traduit par une dévaluation (comme c'est le cas) va multiplier les effets d'un endettement même faible et le taux d'inflation risquerait de s'emballer (ce qui fut le cas) faute d'une régulation par les prélèvements.

En analysant la structure des revenus des ménages, on s'aperçoit, au vu de la consommation finale des ménages et des salaires, que le taux de prélèvement global sur le travail reste assez important puisque, mis à part quelques années exceptionnelles, la masse des salaires nets n'atteint que le tiers du revenu disponible statistique et que la masse des salaires nets augmentés des cotisations patronales et charges sociales (Revenu total des salariés) tourne autour de la moitié du revenu disponible statistique. De même, la masse des salaires nets ne représente, en moyenne, que 50% de la consommation finale des ménages, ou avec les charges sociales, 70% de la CMI (**). Ceci indique qu'il est nécessaire d'analyser la structure des prélèvements globaux (surplus d'entreprises publiques et privées, entrepreneurs individuels, impôts directs et indirects) en rapport avec les revenus des différentes catégories sociales. Or, déjà avec les éléments présentés ci-dessus, il semble que le taux théorique de prélèvement qui aurait égalisé RDS et RDT ne pourraient pas

(*) Il est fait ici abstraction du lien entre endettement et création monétaire. Ce lien se retrouve de toutes façons exprimé par le RDS et est donc déjà pris en compte.

(**) On retombe inévitablement sur le problème épineux du financement de la protection sociale sachant que les charges sociales des seuls salariés ont, à certaines époques, financé l'ensemble des consommations non-collectives de protection sociale.



Graphique n°4

être supérieur au taux observé en ce qui concerne les salaires. En effet, les catégories de revenus non-salariaux représentent plus de la moitié du revenu disponible statistique alors que les populations qui les représentent (entrepreneurs individuels, commerçants, agriculteurs et professions libérales) représentent, statistiquement, la moitié de la population salariée. Ces catégories de populations, bénéficiant en plus d'un système de protection sociale financé en grande partie, à certaines époques, par les charges sociales des salariés, il est probable d'en conclure qu'elles bénéficiaient d'un revenu global équivalent à celui de la population salariée et d'une consommation finale également équivalente. Il y a donc une précaution à prendre lorsqu'on conclut que les pressions à l'endettement et à l'inflation sont dues au surcroît de répartition et au déficit des prélèvements. Ce surcroît et ce déficit semblent concerner a priori les revenus non-salariaux, proposition à vérifier par la suite. Lorsque nous évoquons les périodes de redistribution faste, ceci se traduit souvent par une extension de la salarisation avec, semble-t-il, un taux global de salaire identique, et par un accroissement des revenus non-salariaux, accroissement non compensé par un prélèvement identique. C'est pourquoi le défaut de prélèvement pourrait donc concerner a priori les revenus non-salariaux. Nous y reviendrons plus en détail dans la deuxième partie-(*).

Revenons, pour l'instant, aux liens entre revenu disponible et endettement. Il est clair (tableau n°6) que plus l'écart entre le revenu disponible théorique et le revenu disponible statistique est grand, plus le recours à l'endettement est obligatoire. Cette obligation est d'autant plus forte que le rapport de la CPM au RDP est grand. L'observation première est d'abord que, sur le long terme, la CPM est systématiquement plus élevée que le RDT (voir tableau n°8 ci-dessous)

(*) On peut d'ores et déjà signaler, par exemple, qu'en matière de prélèvement publics l'agriculture, ainsi que d'autres activités, furent pratiquement exonérées tout en bénéficiant d'inputs subventionnés.

TABLEAU N° 7 : FLUX DE CAPITAUX EXTERIEURS ET INDICE DES PRIX.

ANNÉES	FLUX NET DE CAPITAL (millions de \$)(1)	HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION (en pourcentage) (2)
1970	274	4,6
1971	237	2,9
1972	247	4,1
1973	1368	5,6
1974	298	4,2
1975	1260	8,6
1976	1578	8,4
1977	2436	10,8
1978	4146	15,7
1979	2634	10,5
1980	776	9,0
1981	115	14,7
1982	- 695	6,3
1983	- 185	6,0
1984	- 95	8,1
1985	- 85	10,5
1986	1010	12,4
1987	653	7,4

Sources : (1) Banque mondiale

(2) Office National des Statistiques.

TABLERAU N°8 : REVENU DISPONIBLE THEORIQUE ET CONSOMMATION
FINALE DES MENAGES (EN MILLIARDS DE DINARS)

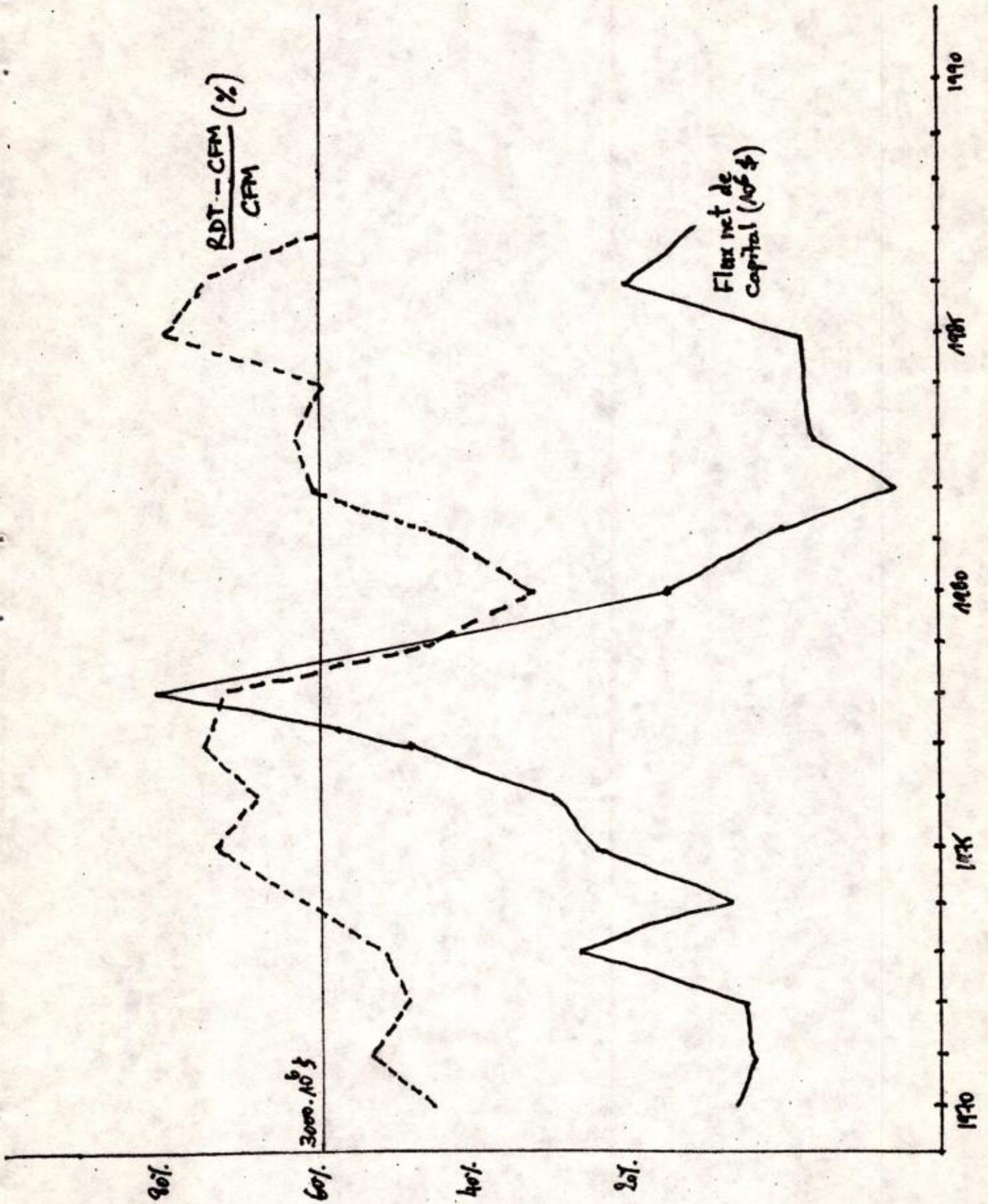
ANNEE	CFM - RDT	$\frac{\text{CFM} - \text{RDT}}{\text{CFM}}$
1967	2,7	0,28
1968	3,6	0,32
1969	5,1	0,42
1970	6,2	0,46
1971	7,6	0,54
1972	8,2	0,49
1973	9,3	0,53
1974	6,7	0,28
1975	21,7	0,73
1976	23,3	0,68
1977	32,3	0,75
1978	36,2	0,74
1979	26,8	0,47
1980	23,0	0,33
1981	35,8	0,42
1982	57,0	0,61
1983	66,5	0,64
1984	73,6	0,60
1985	80,6	0,80
1986	115,5	0,75
1987	90,4	0,60

Il est intéressant d'observer le niveau du surplus de consommation par rapport au revenu disponible théorique ainsi que son mouvement sur le long-terme. L'indice $(CFM - RDT) / CFM$ renseigne sur la pression à la redistribution de la rente pétrolière sous forme de consommation puisque tout écart supplémentaire ou réduction de l'écart entre $CFM - RDT$ indique une variation dans le financement de la consommation finale des ménages. Lorsque le RDT se rapproche de la CFM ceci veut dire que l'investissement est financé par le revenu au détriment de la consommation, donc que la rente pétrolière échappe davantage aux usages dans la consommation. Par contre, dans les périodes de forte salarisation et de forts revenus non-salariaux, la tendance est à l'approfondissement de l'écart entre CFM et RDT, la rente servant dans ces périodes à financer la création d'emplois publics et privés (*). D'où, très logiquement le recours à l'endettement pour financer l'investissement (**). C'est ce que montre le graphe n°5 ci-après. Chaque fois que le rapport $(RDT - CFM) / CFM$ baisse ou s'élève, le mouvement des flux de capitaux avec l'extérieur suit avec une année de décalage ce qui semble prouver que l'endettement est la conséquence de la politique interne de répartition et de prélèvement.

(*) Ceci ne veut pas dire que ce sont les revenus salariaux qui pousseraient à un usage "consommateur" de la rente. Au contraire. Ce seraient plutôt les revenus non-salariaux en expansion rapide lors des périodes de forte salarisation (voir ci-dessus).

(**) En réalité pour financer l'achat de biens d'investissement non produits localement et donc exigeant un paiement en monnaie étrangère.

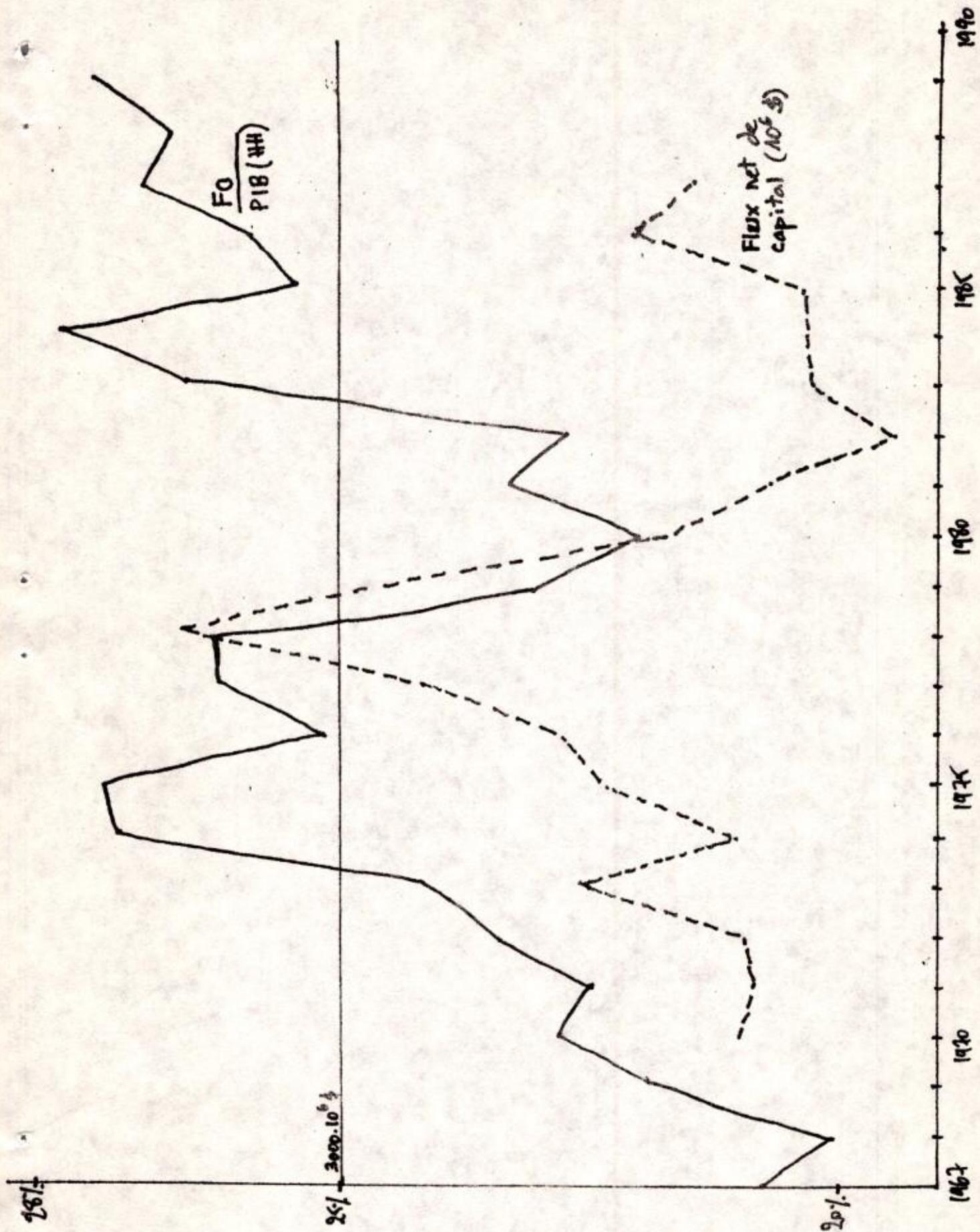




Graphe n° 5

Ceci est d'autant plus vrai que la comparaison entre le mouvement du taux des prélèvements internes, mesuré par le rapport fiscalité ordinaire/production intérieure brute hors hydrocarbures (FO/PIH), est strictement inverse de celui des flux de capitaux extérieurs. Le graphe n°6, ci-dessous, retrace les deux mouvements sur vingt ans - Chaque fois que le taux de prélèvement interne augmente, le flux de capitaux extérieurs diminue. Par contre tout apport d'argent extérieur s'accompagne d'un relâchement dans la répartition interne et une diminution de la pression FO/PIH. L'hypothèse d'analyse est donc la suivante : les mouvements de l'endettement et de la fiscalité intérieure sont étroitement liées. Elle aboutirait à l'autre conclusion provisoire suivante : plus la fiscalité pétrolière est importante dans le financement budgétaire plus la tendance à l'endettement est forte. Cette proposition contradictoire est, au contraire, tout à fait logique selon les termes de notre démonstration. Un effet, tout recours à la fiscalité pétrolière en lieu et place de la fiscalité ordinaire se traduit par une diminution de la pression au prélèvement ce qui, à travers le revenu disponible des agents, constitue, indirectement, une augmentation de la pression de la demande à l'importation, d'où l'endettement. Plus les recettes pétrolières augmentent, plus l'endettement s'aggrave. L'endettement diminue, paradoxalement, avec la baisse de ces recettes.

Bien qu'elle semble rejoindre banalement les théorèmes de l'analyse financière et les règles de la prise de risques, cette proposition trouve son origine dans une observation radicalement différente liée à la structure purement interne de l'économie. Les considérations d'analyse financière ne viennent ici qu'amplifier un mouvement étranger aux seuls critères d'évaluation d'une balance de paiements. Ce mouvement prend naissance dans la structure des prélèvements internes. Plus ceux-ci sont faibles (relativement à la PIB) plus la pression à l'endettement est forte. D'où la triple action nécessaire sur les prix, le taux de change et la pression fiscale pour modifier cette structure et diminuer la pression à l'endettement. Cette action ne peut, par ailleurs, être valide que si le rapport fiscalité ordinaire/fiscalité pétrolière est ajusté de telle sorte que les dépenses engendrées par la fiscalité pétrolière ne poussent pas excessivement à l'importation. Reste une autre variable: les prix des produits pétroliers et pétrochimiques. Si ces prix sont des ins-



Graphique n° 6

truments de redistribution de la fiscalité pétrolière au lieu d'être des instruments de prélèvement, il est clair qu'à travers eux se maintiendra une pression à l'endettement par gonflement de la demande ailleurs.

Etant donné que sur la période historique étudiée, il n'y a pas eu, ou très peu, d'actions décisives en matière de régulation par les prix, il reste que les trois variables dont les liens vont être significatifs sont la fiscalité pétrolière, la fiscalité ordinaire et l'endettement. Ceci veut dire qu'à défaut d'un prélèvement par les prix ou par la fiscalité ordinaire, seul le taux de change sera activé en fonction des dépenses budgétaires pour ajuster le rapport fiscalité pétrolière/fiscalité ordinaire et ainsi assurer l'équilibre budgétaire et soit augmenter ou diminuer l'endettement. Quand on alimentera le budget avec la fiscalité pétrolière, le pays s'endettera. Quand on diminuera le recours à la fiscalité pétrolière, le pays se désendettera. Telle est la proposition qui ressort de l'examen des chiffres et qui devra être affinée. Le taux de change en devient une variable fortement stratégique. Tout mouvement à la hausse du dinar diminue la contribution de la fiscalité pétrolière dans le budget donc s'accompagne d'un mouvement d'un désendettement. Par contre tout mouvement à la baisse du dinars (sans répercussion sur les prix) accroît la tendance à l'endettement par accroissement de la fiscalité pétrolière dans le budget.

Mettons des besoins budgétaires de 100 financés à raison de 50-50 par la fiscalité ordinaire et la fiscalité pétrolière. Si les dépenses passent à 110 ont a le choix entre deux actions :

- augmenter de 10 la fiscalité ordinaire,
- à défaut augmenter de 10 la fiscalité pétrolière par le biais d'une modification du taux de change dinar/dollar.

Supposons que ce soit la deuxième action qui ait été retenue. On passe d'un taux de change de 1 dollar pour 5 DA à 1 dollar pour 6 dinars. La fiscalité pétrolière étant toujours de 10 dollars, elle passe de 50 à 60 DA et les dépenses budgétaires passent de 100 à 110. De ce fait on a injecté 10 DA de revenus supplémentaires dans l'économie. Ces 10 DA ne sont pas récupérés

à travers la fiscalité ordinaire (qui reste à 50) ni à travers les prix (qui restent réglementés). La demande s'accroît de 10. L'offre interne étant le plus souvent rigide ne pourra répondre à cette demande excédentaire que par un surcroît d'importations. D'où une pression à l'importation et à l'endettement ou, à défaut, une pression inflationniste non amortie par un mouvement de prix.

Inversement, si le dollar passe à 4 DA, alors pour financer 100 de dépenses budgétaires on ne dispose que de 40 DA de fiscalité pétrolière. Il faudra élever la pression fiscale ordinaire de 50 à 60 pour assurer les ressources qui équilibrent le budget. D'où prélèvement sur le revenu disponible interne et diminution de la pression à l'importation et désendettement.

L'existence d'une fiscalité pétrolière amène donc à repenser les modes classiques d'intervention économique. Dans le cas d'une rigidité des prix, toute action sur le taux de change a des effets inverses de ceux attendus dans une économie de production classique. La dévaluation peut conduire à l'endettement et la réévaluation au désendettement. Par contre, quand on active les prix les choses changent. L'effet de la dévaluation dans ce cas là se traduit par une augmentation des prélèvements privés. Si la fiscalité ne suit pas, ces prélèvements vont exercer une pression à l'importation (où à l'inflation) d'où, paradoxalement, tendance à l'endettement. Cette pression sera d'autant plus forte que la dévaluation modifie le rapport fiscalité pétrolière/fiscalité ordinaire par accroissement de la fiscalité pétrolière dans les contributions budgétaires. La distribution accrue de revenus qui en résulte provoque un gonflement du revenu disponible déjà gonflé pour les revenus non-salariaux par l'action sur les prix. La tendance à l'endettement s'accuse - (cas probable des années postérieures à 1986).

Etant donné que le surcroît de demande ne peut être satisfait que par un surcroît d'importation, l'action par les prix, si elle diminue la demande des revenus salariaux, augmente les prélèvements privés et par suite la demande de ces catégories sociales, demande qui ne peut être réduite que par des prélèvements publics accrus sur les revenus non-salariaux. Autrement, il se passe ce que nous observons : demande satisfaite par des importations sans

paiement et activation du marché **parallèle** des moyens de paiement étrangers.

La réévaluation par contre, si elle diminue les prix à l'importation et augmente la demande, diminue également la contribution de la fiscalité pétrolière au budget et contraint l'Etat à opérer des prélèvements ordinaires pour financer ses dépenses. Elle se traduit donc par une diminution du revenu disponible à la dépense.

Si, en plus, elle est accompagnée d'une action par les prix, elle se traduit par une augmentation des prélèvements privés mais qui cette fois risqueront d'être épongés par la fiscalité ordinaire.

L'analyse ci-dessus montre que toute une recherche reste à mener sur les modèles de régulation en situation de rente. Il n'est pas du tout évident que les règles classiques puissent s'y appliquer. Mieux encore : elles peuvent, comme nous l'avons suggéré, conduire au résultat contraire de ce qui est recherché.

TAUX DE CHANGE ET FISCALITE :

Ce paradoxe des économies rentières conduit donc à poser de manière nouvelle la question de la régulation par le taux de change. Contrairement à ce qui se passe dans un modèle classique, le taux de change n'agit pas ici indirectement sur les finances publiques. Dans une situation classique la variation de la valeur de la monnaie nationale induit un mouvement des prix qui lui-même entraîne une modification des revenus qui, enfin, provoque une variation de la fiscalité et de la structure budgétaire.

Prenons l'exemple d'une dévaluation. Les prix des produits importés augmentent.

Premier effet fiscal : variation des droits de douanes et des taxes indirectes sur les produits importés (T.V.A.)

Cet effet prix peut être annulé par un effet quantité : moins de demande de produits importés. L'incidence sur le budget n'est pas évidente.

Deuxième effet fiscal : amélioration des exportations et des bénéfices des entreprises et réduction de la consommation intérieure par renchérissement des produits importés. Les impôts indirects sur la dépense peuvent donc ne pas bouger. Seul l'impôt sur le résultat des entreprises pourrait avoir un meilleur rendement.

La conclusion est que dans les modèles classiques une variation de la valeur de la monnaie nationale si elle provoque un effet prix immédiat peut très bien être contrebalancée par un effet quantité en sens contraire ce qui se traduit, en définitive, par très peu de changements au niveau des recettes budgétaires.

Dans une économie rentière comme celle de l'Algérie, la situation est radicalement différente. En effet, dans notre cas, toute variation du taux de change a une incidence immédiate sur le volume des recettes de l'Etat et, de ce fait, peut complètement déstabiliser la structure de ses recettes. C'est pourquoi le taux de change n'est plus ici un prix comme un autre mais une variable stratégique de la régulation économique qui, si l'on n'y prend garde, peut complètement bouleverser les données de la gestion des finances publiques. Or, la période historique étudiée montre que la relation entre taux de change et finances publiques s'est inversée faisant des finances publiques un appendice du taux de change, l'Etat subissant les variations de la fiscalité pétrolière au lieu d'en être le déterminant par une action sur le taux de change conséquente aux impératifs des finances publiques. Le tableau ci-dessous indique les variations du rapport entre fiscalité pétrolière et fiscalité ordinaire (FP/FO). Ce rapport, qui dépend en définitive du taux de change, est complètement erratique. Il démontre qu'on a préféré une structure aléatoire des finances publiques accompagnée d'une stabilité du taux de change.

On peut imaginer la situation inverse où la priorité aurait été conférée à une stabilité de la structure des finances publiques et où la préférence se serait portée sur une flexibilité du taux de change afin de sauvegarder la stabilité structurelle des modes d'action de l'Etat. Ici, au contraire, on observe que l'ajustement, au lieu de se faire par un prix (Le taux de change) s'opère par déstabilisation du mode principal d'action de l'Etat -- savoir les finances publiques. Bref, il apparaît que les finances publiques ont été sacrifiées au taux de change. Les raisons de ce type de régulation ne sont pas à rechercher ici et devraient faire l'objet d'une recherche à part.

L'intérêt de l'analyse du lien entre taux de change et finances publiques n'est pas à démontrer. Outre qu'il est très peu abordé en théorie, ce lien nous fait découvrir une différence radicale d'approche analytique entre les économies rentières et les économies non-rentières. Au sein de ces dernières, le taux de change se présente comme un prix.

Dans une économie comme celle de l'Algérie, il n'est plus seulement un prix. Il semble être une variable indépendante, variable qui n'est pas déterminée par les structures internes de l'économie. C'est pourquoi il ne fait pas partie du système de prix mais, étant exogène, commande en aval les structures de production et de répartition. Le tableau n°9 ci-dessus montre bien comment l'Etat subit la "météorologie" du taux de change n'arrivant pas à assurer un rapport d'ordre structurel entre ses deux types de recettes. Le budget n'est à aucun moment à l'abri d'un changement soudain de la structure des recettes. Autant la période 1967-1971 se caractérise par une relative stabilité de la structure des recettes budgétaires, autant l'année 1972 marque une rupture, la fiscalité pétrolière devenant la principale ressource de l'Etat mais de ce fait même entraînant une structure de plus en plus aléatoire bondissant de 70% des recettes ordinaires en 1973 à 167% en 1976 pour chuter immédiatement à 138% en 1975 et retomber à 96% en 1978, bondir de nouveau à 144% en 1979, et 197% en 1981 et enfin s'effondrer en 1986 à 40%.

TABLEAU N° 9 : RAPPORT DE LA FISCALITE FRETROLIQUE A LA FISCALITE ORDINAIRE.

A N N E E	FF/FO
1967	0,35
1968	0,40
1969	0,38
1970	0,32
1971	0,38
1972	0,63
1973	0,70
1974	1,67
1975	1,38
1976	1,32
1977	1,35
1978	0,96
1979	1,44
1980	1,84
1981	1,97
1982	1,48
1983	1,00
1984	0,96
1985	0,99
1986	0,40
1987	0,35
1988	0,40
1989	0,64
1990	1,02

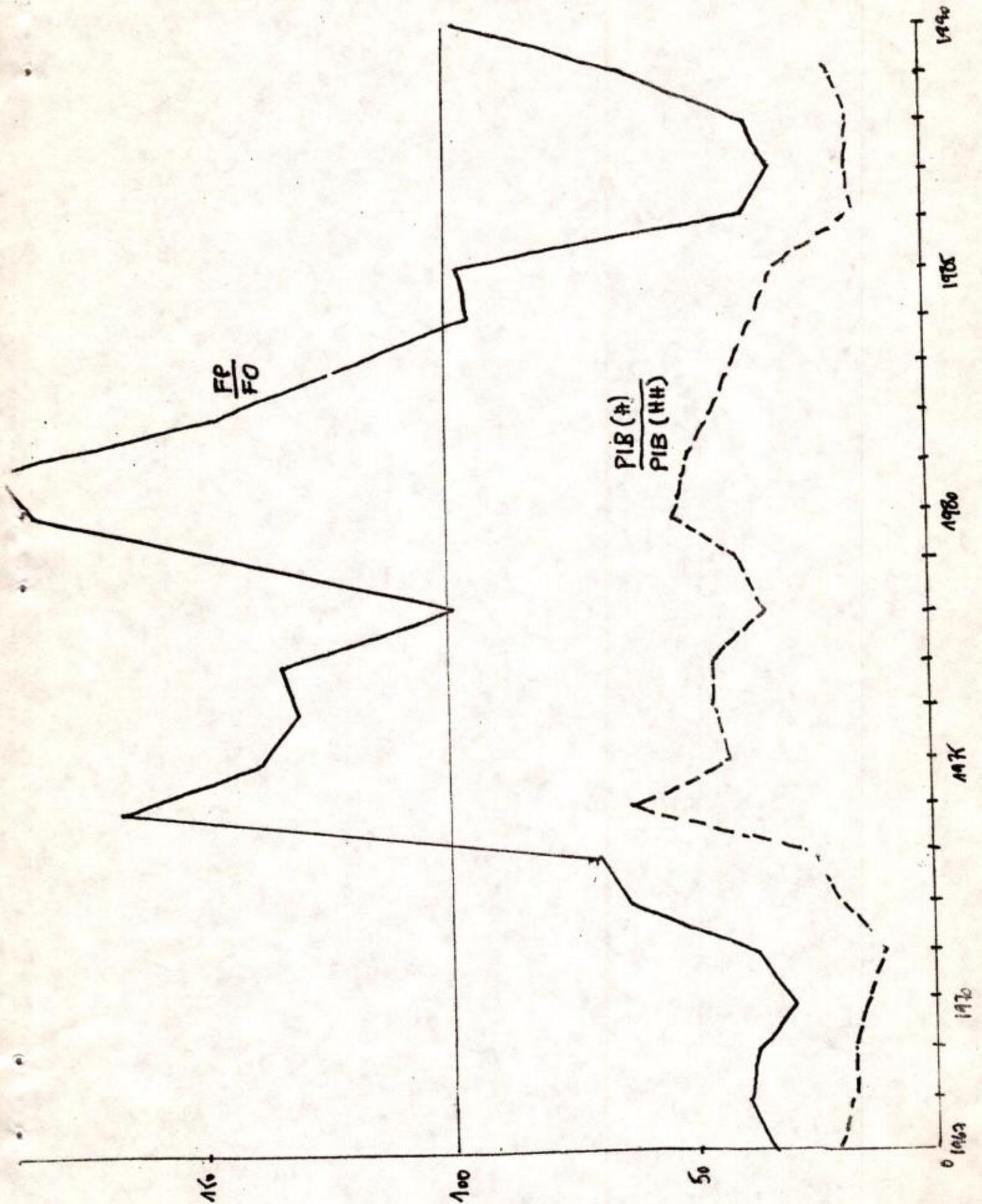
On peut très bien imaginer une situation où le taux de change aurait été une variable dépendante, l'Etat définissant une structure optimale de ses recettes et déterminant un taux de change en fonction de ses modes d'action publique. Cette structure optimale des finances publiques peut être établie à partir des critères de production interne comme le rapport entre la PIB dans les hydrocarbures et la PIB hors hydrocarbures. Ceci voudrait dire que les finances publiques reflètent les structures de la production interne et que, par suite, le taux de change s'ajuste en fonction des données productives intérieures (au lieu d'être rattaché indépendamment aux prix externes) et subir ainsi les contraintes économiques intérieures au lieu que ce soit l'inverse.

On peut, par exemple, mesurer le rapport $PIB(H)/PIB(HH)$ et ensuite observer le mouvement des écarts entre ce rapport et le rapport FP/FO . C'est ce qu'indique le tableau n°10 ci-dessous. Nous observons que, jusqu'en 1971, la structure des recettes fiscales semble coller à la structure de la production interne (écart stable de moins 0,20). Dès 1972, la structure de la fiscalité s'écarte de la structure de la production interne pour tendre à s'y rapprocher de nouveau jusqu'en 1978. L'écart se creuse de nouveau pour donner la plus grande divergence en 1981. Par la suite, le mouvement repart à la convergence pour se précipiter en 1986, retrouver, en 1987, l'écart existant à la fin des années 1960 et repartir à la divergence à partir de 1988. Le graphique n°7 retrace le mouvement du rapport FP/FO et du rapport $PIB(H)/PIB(HH)$. La divergence entre les deux courbes est bien observable entre 1971 et 1986, puis le retour aux normes des années 1960 entre 1986 et 1988 pour observer, de nouveau la divergence à partir de 1988. Si on peut qualifier les périodes où la structure fiscale diverge des structures de production interne comme période d'Etat rentier, nous observons que le mouvement se déclenche en 1971 pour s'effondrer en 1986 et se rétablir après 1988.

Nous pouvons à partir donc d'une structure optimale reflétant le rapport $PIB(H)/PIB(HH)$ construire une hypothèse de travail dans laquelle le taux de change aurait été soumis à cette contrainte de production. La déconnexion de la fiscalité par rapport à la structure de la production a pour cause en effet, une contradiction comptable. La PIB (H) est comptabilisée en dinars à partir des valeurs ajoutées en dinars du secteur des hydrocarbures. La fiscalité

TABLEAU N° 10 . MESURE DE L'ECART ENTRE LE RAPPORT MP/PO ET PIB_H/PIB_{HH}

A N N E E	$\frac{MP}{PO}$	$\frac{PIB (H)}{PIB (HH)}$
1967		0,15
1968		0,20
1969		0,19
1970		0,15
1971		0,26
1972		0,45
1973		0,43
1974		1,04
1975		0,94
1976		0,85
1977		0,89
1978		0,60
1979		1,02
1980		1,29
1981		1,44
1982		1,00
1983		0,56
1984		0,58
1985		0,55
1986		0,23
1987		0,16
1988		0,22
1989		0,42



pétrolière, elle, est perçue en dinars équivalents à des dollars. Le taux de change qui ici devrait jouer le rôle d'équivalent général ne le fait pas. D'un côté des dinars sont agrégés pour donner une PIB (II) et de l'autre des dollars sont perçus puis convertis en dinars de fiscalité. En réalité, ce ne sont pas les mêmes dinars dont il s'agit. Les premiers reflètent la valeur interne du travail en Algérie, les seconds reflètent un rapport d'échange avec l'extérieur. C'est pourquoi le rapport des PIB diverge du rapport des recettes fiscales. On sait, qu'à partir d'une certaine date, le taux de change fut calculé à partir des valeurs d'importation et déconnecté, de ce fait, de la valeur du travail en Algérie (*). Le résultat en est que, de façon automatique, les termes de l'allocation des ressources changent.

La fiscalité pétrolière représente alors un rapport monétaire et non pas un rapport productif. D'ailleurs, l'examen du mouvement de la fiscalité pétrolière en rapport de la production hydrocarbures est ou ne peut plus significatif à cet égard (**). En principe, la valeur comptabilisée en dinars de la redevance pétrolière devrait être corrélée à 100% à la production pétrolière comptabilisée également en dinars (toutes dispositions fiscales égales par ailleurs). Ce qui n'est pas le cas comme nous le verrons plus loin.

La question traitée ici peut prêter à malentendu. Il ne s'agit pas ici du volume de fiscalité pétrolière mais uniquement de la structure qu'il implique en matière de finances publiques. Notre propos est de démontrer comment ces finances publiques sont devenues conjoncturelles. La cause déterminante en est un taux de change à nature structurelle, variable indépendante calculée sur les allocations d'importation. Le paradoxe est alors le suivant un prix, par essence conjoncturel, devient une variable structurelle et exogène; un mode d'action structurel de l'Etat devient conjoncturel. C'est ce renversement qui est significatif.

(*) Sur les effets de ce mode de calcul, toute une recherche reste encore à mener. L'hypothèse serait que le dinar représenterait davantage un moyen d'allocation des importations qu'un moyen d'allocation des forces productives internes.

(**) Voir deuxième partie, plus bas.

On peut donc à partir du rapport $PIB(H) / PIB (HH)$ et un écart structurel "normal" (au sens de normatif) entre FP/FO et $PIB(H)/PIB(HH)$ retrouver le taux de change théorique qui assure la stabilité de la structure des finances publiques en rapport avec la dynamique productive interne. Le mouvement des écarts, tel que retracé sur le graphe n°7, laisse supposer un dinar sous-évalué entre 1971 et 1986 puis à partir de 1988, résultat en totale contradiction avec le discours économiste courant. Mais ceci veut tout simplement dire que, durant de telles périodes, l'Etat a disposé de surplus monétaires et non pas de surplus productifs. Le calcul de tels surplus monétaires par notre méthode devrait, à notre sens, recouper les résultats obtenus par analyse monétaire et analyse de l'inflation.

Un tel raisonnement est, bien entendu, conduit toutes dispositions législatives relatives à la pression fiscale égales par ailleurs. Le calcul devrait tenir compte de l'évolution aussi bien des dispositions fiscales relatives à la redevance pétrolière qui à un certain moment, s'est relativement accrue, que des dispositions en matière de fiscalité ordinaire qui, elle, a vu certains impôts supprimés et, en même temps, une diminution du rendement de l'impôt (accroissement de l'évasion fiscale et de l'endettement vis-à-vis du fisc). Ces facteurs ont pour effet d'augmenter le rapport FP/FO et de le faire diverger du rapport $PIB (H)/PIB (HH)$. Cependant, avant de conclure à cela, il faudra étudier l'évolution des rapports $FP/PIB(H)$ et $FO/PIB (HH)$. Nous pourrions alors revenir à la question du taux de change et calculer la sous-évaluation (ou la sur-évaluation) de la monnaie nationale relativement aux données de l'activité interne. Tel sera l'objet de la deuxième partie.